

Suite à notre appel sur la mention supposée de l'anecdote par le poète François Plutarque, sa lettre « *Libri I. Rerum memorandarum* » a été retrouvée par un professeur de lettres : « *Clementis VI nunc Romulei gregis pastor tam potentis, & invictae memorioe traditur, ut quidquid vel semel legerit oblivisci etiamsi cupiat non possit* » (une mémoire si extraordinaire qui lui vint d'une blessure qu'il avait reçue à la tête ...)

Les blessures de Jean-Marie et de Clément VI

Gloaz ar Pab war-raok

Dans ses mémoires de Paysan bas-breton, Jean-Marie Déguignet évoque les suites d'une piqure d'abeille à l'âge de 5 ans qu'il compare à une blessure à la tête de Clément VI au 13e siècle qui aurait eu les mêmes effets.

Jean-Marie Déguignet, qui n'avait que cinq an, se fit une plaie profonde à la tempe gauche, alors qu'il était pourchassé par un essaim d'abeilles près du Moulin du Poul.

Il attribue sa capacité de mémoire à cette blessure, et se compare au 4e pape d'Avignon, Clément VI (1291-1352) : « *J'ai vu dans l'histoire qu'un de nos papes, Clément VI, eut le même accident, et, par cette raison, il eut, dit-on, un esprit extraordinaire* ».

Ce fait divers n'est pas relaté dans les biographies de Clément VI et restait pour nous une énigme. Jusqu'au jour où un érudit lecteur du GrandTerrier ne découvre le livre « *Sophisme* » du philosophe Jean Buridan⁵¹, et consulte le Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France de 1875.

L'histoire peut se résumer par un dialogue en latin lors d'une visite du pape à Paris recevant une liste d'universitaires parisiens « *proposés pour des bénéfices* ».

Le pape interrogea son entourage : « *Où est donc mon ami Buridan ?* » (Ubi est amicus meus Buridanus). Ses conseil-

⁵¹ Jean Buridan, en latin Joannes Buridanus (1292 - 1363), philosophe français, docteur scolastique, fut l'instigateur du scepticisme religieux en Europe. Il fut, en Occident, le redécouvreur de la théorie de l'impetus, vers 1340. Son nom est plus fréquemment connu pour l'expérience de pensée dite de l'âne de Buridan. Une légende, propagée jusqu'au XXe siècle par la Ballade des dames du temps jadis de François Villon, l'associe à tort à l'affaire de la tour de Nesle.



lers lui dirent : « *Père, il s'est inscrit le dernier par humilité devant votre Sainteté* » (Pater, ipse posuit se in ultimo in humilitate ad vos). Et il leur répondit : « *Laissez-le venir à nous à Avignon* » (Veniat ad nos in Avinionem).

Quand Jean Buridan se présenta, le pape lui demanda : « *Pourquoi as-tu frappé le pape ?* » (Tu quare percussisti papam).

Le philosophe répondit par cette formule : « *Mon Père, j'ai frappé un pape, mais je n'ai pas frappé le pape* (Pater, papam percussi, sed non percussi papam) ».

Buridan prétend en fait l'avoir frappé avant qu'il ne soit pape, il s'appelait encore Pierre Roger, et il était un de ses jeunes condisciples à l'Université de Paris. Les deux hommes se seraient disputés les faveurs d'une jeune femme, et Buridan aurait frappé violemment le futur pape à la tête. Celui-ci, « *perdant tout son sang, en aurait eu le cerveau purgé, et aurait de ce fait acquis une fabuleuse mémoire* ».

L'histoire est relatée dans une lettre rédigée en latin par Henri de Kalkar en 1406 à l'attention d'un moine chartreux de Mayence.

Cette anecdote montre que la vie des jeunes étudiants, même appelés à être archevêque et pape, pouvait être un peu frivole en ce début du 14e siècle.

Kannadig an Erge-Vras [Chroniques du GrandTerrier]

Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik
Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-Vras, e bro c'hlazig, e Breizh-Izel

Belles fêtes de fin d'année au Bleu Kerdévot

Gouelioù kaer d'an holl gant ar c'hlaswenn Kerzevot

Le bleu bien particulier des portes de la chapelle de Kerdévot est désormais au catalogue des vingt couleurs de base de la société Les Malounières, spécialisée dans la confection de peintures à l'huile pour le patrimoine.

Pourquoi et comment avoir choisi le nom de Kerdévot pour un bleu d'une gamme de peinture ?

Une tentative de réponse est développée dans le premier article de ce bulletin. Et bien sûr les autres articles couvrent les sujets publiés sur le site GrandTerrier au cours du trimestre passé.

Bonnes fêtes à tous,
« *Gouelioù mat d'ech tout* », Jean.



Kannadig an Erge-Vras / Chroniques du GrandTerrier - Embannet gant / Edité par : Association GrandTerrier, 11, rue Buffon. 91700 Sainte-Geneviève, France - Renner ar gazetenn / Responsable de la publication : Jean Cognard - Enrolladur / Enregistrement légal : ISSN 1954-3638, dépôt légal à parution - Postel / Courriel : kannadig@grandterrier.net - Lec'hienn / Site Internet : www.grandterrier.net

Déc. 2013
n. 24

MÍZ KERZU



Sommaire / Taolenn

Bleu Marine Kerdévot <i>Glaswenn Kerzevot</i>	i
Concours de peinture <i>Konkour penterezh</i>	1
Ateliers flamands <i>Stern-aoter flamank</i>	1
Memorie della Sardegna <i>Eñorennoù ur soudard</i>	3
Translation du bourg <i>Diblasamant ar vorc'h</i>	5
Métayer de Lezergué <i>Marv eo ar merer</i>	7
Enfants exposés <i>Kavadoù e Gemper</i>	9
Au pays des e-books <i>Er vro elektronik</i>	12
Moulin à tan au Cleuyou <i>Meil-gouez vihan</i>	13
Grève avortée en 1924 <i>Diskrog-labour</i>	16
Rétrospective Cascadec <i>Istor ur veil-paper</i>	17
Geslin, chouan noir <i>Chouant penn-brizh</i>	22
Les bonnets rouges <i>Bonedoù ruz gwechall</i>	23
Hermine de Pennarun <i>Steredek an erminig</i>	24
Conseil d'Etat de 1893 <i>Nuliadur ar Guzul Stad</i>	25
Blessure de Clément VI <i>Gloaz ar Pab war-raok</i>	26

Krennlavar / Proverbe

E-touez ar muiañ drein.
Ar gaerañ rozenn war ziribin

[Parmi les épines les plus abondantes on trouvera la plus belle rose]



Le bleu Kerdévet, peinture de la Marine

Glasswenn Kerzevot

Issue du temps où les cathédrales arboraient leurs façades polychromes, l'architecture civile et religieuse a poursuivi pendant des siècles cette tradition de la peinture naturelle à l'huile de lin introduite par la Marine Française et du commerce du 17^e siècle.

La chapelle au bleu d'antan

En effet, privés de la richesse des nuances innombrables d'aujourd'hui, les fabriques ¹ de chapelles rurales et les propriétaires d'immeubles urbains ou de gentilhommières n'avaient que peu de choix du fait de la rareté d'éléments naturels qui permettaient la réalisation de ces couleurs.

Les armateurs se sont appropriés ce marché jusqu'au milieu du 19^e siècle. Le vermillon, le noir de fumée, le bleu de Prusse, le vert de mer, le jaune de Naples... ont ainsi sillonné les cinq océans.

À Kerdévet, où la légende dit que le retable est arrivé par mer, peut-on avancer que le bleu de ses boiseries est venu d'ailleurs ?

¹ Fabrique, s.f. : désigne, avant la loi de séparation de l'église et de l'état, tantôt l'ensemble des biens affectés à l'entretien du culte catholique, tantôt le [corps politique](#) spécial chargé de l'administration de ces biens, ce au niveau de l'église paroissiale ou d'une chapelle. Les paroissiens trésoriers membres de ce corps étaient les « *fabri- ciens* », les « *marguilliers* » ou plus simplement jusqu'au 18^e siècle les « *fabriques* » (s.m.). Les fabriques sont supprimées par la loi du 9 décembre 1905 et remplacées par des associations de fidèles. Source : site Internet restarhorniou.



Interrogées par mail ² sur la présence de ce bleu dans leur catalogue, les Peintures Malouinières ³ répondent : « À la demande des bâtiments de France nous avons fabriqué ce bleu retrouvé sur la porte de cette chapelle et elle a été appliquée sur deux ossuaires d'un même lieu. Nous devrions avoir les photos de la réalisation dès la fin du chantier, elles seront sur le site www.malouinieres.com très prochainement. En espérant avoir répondu à vos attentes ».

Ossuaires de Plounéour-Trez

En fait il s'agit des deux ossuaires accolés de Plounéour-Trez, l'un de 1664, l'autre du 18^e siècle, lesquels ont été restaurés en 2013. Les travaux de menuiserie ont été réalisés par l'entreprise Le Ber de Sizun.



² Information communiquée et mail envoyé en juillet 2013 par Bénédicte Butzeys.

³ Peitures Malouinières, Villa Courtois, 70 Avenue Saint-Michel, 35400 SAINT-MALO. Tél : +33 (0)2 99 20 87 41. Site Internet : <http://www.malouinieres.com>

Elections annulées par le Conseil d'Etat en 1893

Nuliadur ar Guzul Stad

Une protestation et une annulation des élections pour raison d'entrave du vicaire, relatées par un journal conservateur et deux quotidiens républicains.

Les trois journaux « *Le Courrier du Finistère* », « *Le Finistère* » et « *La Dépêche de Brest* » [ont relaté ces élections de 1892-93, le premier quotidien représentant l'électorat conservateur et catholique, et les deux autres l'opposition républicaine.

Comme cela se faisait souvent, les résultats des élections municipales - gagnées par la liste conservatrice menée par le maire Hervé Le Roux de Mélenec - furent contestées par les républicains battus, ce pour différentes anomalies comme la distribution d'alcool, de cigares et de bulletins. Mais cette fois-ci l'enquête préfectorale suite à protestation mit en exergue l'ingérence du vicaire qui avait prononcé un sermon dominical dans ces termes : « *Votez selon votre conscience en songeant que le billet que vous mettez dans l'urne, dimanche, sera dépouillé (countet) deux fois : une fois par le Maire, au soir du 1^{er} mai, une autre fois par Dieu, au soir de votre vie, au jour du jugement qui suivra immédiatement votre mort* ».

Et plus insidieux le vicaire, par ailleurs historien et mémorialiste, eut ces mots : « *Pax vobis. Que la paix soit avec vous ! Mais, qu'est-ce que paix ? - Le bon ordre en toutes choses. Qu'est-ce que l'ordre en toutes choses ? - Chaque chose à sa place. Pas d'ordre, donc de paix, si Jésus notre Dieu, ne tient pas toujours la place qu'il doit avoir : la première place dans chaque cœur, dans chaque paroisse, dans chaque État* ».

Le Conseil de préfecture jugea que la faute du vicaire n'avait pas eu d'impact sur le vote : « *s'il est regrettable que ce prêtre, qui, dans l'exercice de son ministère, aurait dû se borner à donner des conseils purement spirituels, se soit ingéré dans le domaine politique en adressant aux électeurs des avis qui ne pouvaient à aucun titre rentrer dans sa mission, - il ne résulte point de l'instruction que les paroles dont s'agit, prononcées le dimanche qui a précédé l'élection, aient été de nature à impressionner assez gravement l'esprit des électeurs* ».



Les républicains, à savoir Albert Le Guay (1841-1917) du Cleuyou et autres consorts, ne renoncèrent pas pour autant et lancèrent un pourvoi. Le Conseil d'État dénonça la décision de la préfecture de Quimper en déclarant l'annulation des élections municipales :

10^e ESP. (80,543.-5 mai (sect. temp.). *El. d'Ergué-Gaberie (Finistère). MM. Dejamme, rap. ; Tardieu, c. du g.)*

(Recours des sieurs Le Guay et autres contre un arrêté du 4 juil. 1892; Finistère; élections du 1^{er} mai 1892; conseil municipal);

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'instruction et notamment de l'enquête à laquelle il a été procédé devant le cons. de préf., qu'il a été tenu, en chaire, par un des vicaires de la paroisse d'Ergué-Gaberie, huit jours avant le scrutin, des propos de nature à influencer les électeurs et à porter atteinte à la liberté de leur vote; que, par suite, c'est à tort que le cons. de préf. a refusé d'annuler les opérations électorales... (Arrêté et élections annulés.)

De nouvelles élections furent organisées un an après. Et la liste conservatrice l'emporta encore plus nettement contre les candidats républicains. Mais comme le remarque le « *Courrier du Finistère* », le vicaire qui fit le sermon conservateur n'était pas franchement un réactionnaire : « *M. l'abbé Favé passe à Ergué pour un libéral; on l'appelle même le "républicain"* ». C'est un savant, un archéologue qui fouille, bouquine et ne s'occupe pas de politique ». Ceci expliquant cela ?

Le républicain Albert Le Guay, était d'ailleurs membre de la Société d'Archéologie du Finistère, tout comme l'abbé Favé. Mais leurs conceptions respectives de l'implication de l'église dans la vie politique étaient opposées. Le châtelain du Cleuyou était qualifié par le clan adverse de « *panamiste* » et de « *opportuno-franc-maçon* ».

Espace « Patri-
moine »

Article « Le bleu
Kerdevot, cou-
leur de la Ma-
rine Française
et du commerce
d'autrefois »

Actus/Blog
« billet du
21.09.2013 »

Espace « Presse
/ Images »

Article « Les
élections muni-
cipales annu-
lées par le Con-
seil d'Etat,
journaux finis-
tériens 1893 »

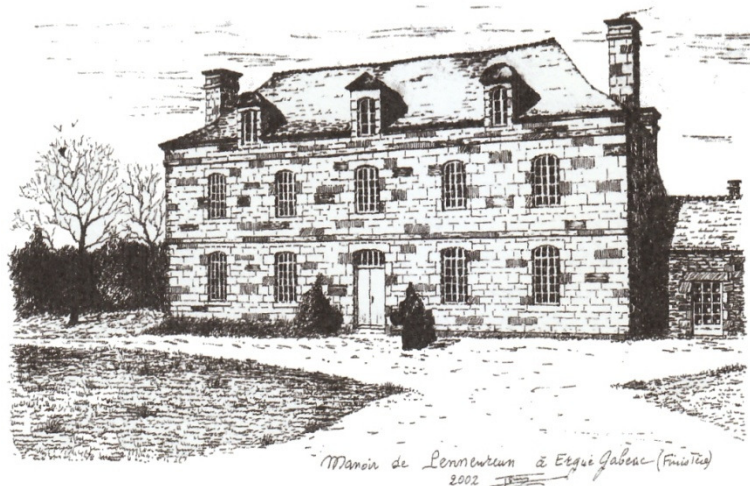
Actus/Blog
« billet du
01.12.2013 »

La constellation de l'hermine de Pennarun

Steredek an erminig

Un roman initiatique au début du 18^e siècle vers l'Isle de France, Paris et la Hollande, depuis le manoir de Pennarun, près du bourg d'Ergué-Gabéric.

Dès les premières lignes de son roman, Hélène Vilbois-Coïc nous propose une magnifique évocation du manoir de ses ancêtres : « *Plaqué contre le mur de façade, Antoine de Geslin maintenait obstinément ses paupières closes. Le granit diffusait dans son dos la chaleur capturée à l'été en déclin ...* ».



Dessin page 20, « manoir de Penen-reun à Ergué-Gabéric », Jean Istin, 2002

Dans la postface elle nous explique que la vie de Jean-Marie de Geslin, enseigne de vaisseau du Roy, l'a inspirée, mais elle s'en est volontairement affranchie : « *Un recensement d'Ergué-Gabéric datant de 1790⁵⁰, consulté en 2006 sur le site de l'association Arkae, m'a immédiatement permis de connaître le nom des propriétaires de Pennarun ... La famille était déjà à Pennarun au début du 18^e, dès 1698, un certain Jean-Baptiste Geslin habite le manoir ... Garder le nom d'une personne ayant existé comme per-*

⁵⁰ Article écrit et étude menée par Jean Cognard. Première publication dans le bulletin municipal d'Ergué-Gabéric de décembre 1982. : « [1790 - Un recensement inédit à Ergué-Gabéric](#) »

sonnage central me paraissait très contraignant, j'ai donc préféré inventer un membre à cette famille : Antoine était "né" ».

Elle fait donc naître son héros en juillet 1725, lui donne comme père Jean-Baptiste « *homme lettré et subtil* », et c'est dans les années 1740 qu'il partira du côté de l'Isle de France (île Maurice aujourd'hui) comme lieutenant ad honores sur un navire de la Compagnie des Indes. Ce personnage de fiction s'inscrit donc comme le représentant de la double génération de Charles (né en 1708) et de Jean-Marie (né en 1737).

Non seulement Jean-Marie Geslin fut enseigne de vaisseau, à ses débuts, mais il prit par la suite le titre de lieutenant. Il est cité en 1783 en tant que « *Seigneur Comte de Kerulut ancien lieutenant de vaisseau* » et en 1786 à son décès comme « *haut et puissant seigneur de Pennarun* ». Ces deux grades étaient effectivement les plus hauts postes d'état major sur les vaisseaux, après celui de commandant et de commandant en second, et étaient portés presque exclusivement par des titulaires d'origine noble.

Nous n'avons pas retrouvé son nom dans les rôles d'escadre de la marine royale, ni sur les états nominatifs des pensions sur le trésor royal. A-t-il fait partie des marins engagés dans la guerre d'Indépendance américaine ? A-t-il commandé un vaisseau de la Compagnie des Indes ?

Pour ce qui concerne l'ami d'enfance, d'extraction paysanne, le personnage a également fait l'objet d'une composition : « *J'ai procédé de la même manière pour le personnage d'Yves-Marie, les Lizien étant propriétaires de la ferme du Melennec, mais n'ayant pas de fils portant ce prénom ...* ». Ils se prénommaient en effet Hervé, nés en 1709-1731-1762, ce sur plusieurs générations qui vont conserver leur propriété jusqu'à la Révolution.

Après l'évocation de ces lieux d'enfance et d'autres personnages historiques (le seigneur de Kerfors, le recteur Edy ...), le roman nous entraîne dans un voyage initiatique jusqu'aux îles lointaines, à Paris et même en Hollande. Vous découvrirez aussi cette constellation de l'Hermine, cadeau posthume du jeune noble à son ami roturier.

Concours de peinture Kerdévot, été 2013

Konkour penterezh

Dans un précédent Kannadig, nous avons signalé le concours de peinture de l'APPEK dont le thème était cette année « *Le retable, ses ors, scènes et personnages, son histoire et légende* ». Le 28 août dernier le palmarès a été décerné sous la forme de deux prix.



Prix du jury, Yolaine Rousset

Présidé par Véronique Rousset et composé d'Ursula Bertram, Jean-Yves Cosquer, l'adjointe au maire Marie-Laure Le Meur, Daniel Le Roy, Werner Preissing, Suzanne Jaffré et Marie Surville, le jury a choisi d'honorer une belle œuvre minimaliste de Yolaine Rousset.

Véronique Rousset, la présidente de l'association, a présenté l'œuvre de la lauréate : « *Le jury a apprécié la spontanéité de la composition et son expression simplifiée qui est le reflet d'une capacité à capturer l'essence d'une scène* ».



Prix du public, C-B Decourchelle

Au total 315 personnes ont voté pour désigner leurs tableaux préférés. Il en ressort que le public a massivement voté pour une œuvre spectaculaire et allégorique de 160 cm sur 130 cm, réalisée par Cécile-Blanche De-courchelle.

Ursula Bertram a chaleureusement remercié tout le monde : « *Tous les participants nous ont fait cadeau d'images pleines d'idées, de couleurs et d'associations de sujets* ».

Marques de fabriques des ateliers flamands

Stern-aoter flamank

Pendant la restauration du retable en 2012-13, lors du démontage des pièces, l'atelier régional de restauration du patrimoine de Kerguenec, a inventorié les marques apposées par les artisans flamands d'Anvers ou de Malines.



Un panneau d'exposition réalisé par le service municipal d'Ergué-Gabéric en charge du patrimoine présente les conclusions de ces travaux.

Une véritable industrie

Les quatre scènes d'origine en T inversé du retable de Kerdévot sont très certainement passées par les mains des artisans flamands des 15 et 16e siècles. À cette époque-là la production des retables flamands représentait en fait une véritable industrie.

La concurrence entre les centres de production de Bruxelles, Anvers, Malines poussa chaque atelier à utiliser des marques spécifiques pour authentifier leur travail aux différentes étapes : sculpture, polychromie, dorure.

Sur le retable, les restaurateurs de Kerguehennec ont inventorié :

- ✚ Huit marques représentant les fameuses mains coupées des ateliers d'Anvers dans les scènes du Couronnement, de la Nativité et de la Dormition.
- ✚ Une marque sous forme d'une lettre qui n'a pas été identifiée dans la scène du Couronnement.
- ✚ Une empreinte à étudier sur le sol de la scène des Funérailles.

Par contre les statues frontales entre les scènes inférieures de la Nativité, de la Dormition et des Funérailles, attribuées aux ateliers de Malines ⁴ ne portent aucune marque.

Les mains coupées d'Anvers

À l'origine de ces célèbres mains d'Anvers, il y a cette légende : « Un géant dénommé Druon Antigon semait la terreur en imposant un important péage à tous les marins qui voulaient remonter le cours de l'Escaut et coupait les mains des personnes qui refusait de payer. Un guerrier romain, Silvius Brabo (neveu de

⁴ Malines (en néerlandais Mechelen) est une ville de Belgique située en Région flamande dans la province d'Anvers. Les ateliers de Malines ont produit au 15e siècle de très beaux retables, en concurrence avec ceux d'Anvers et de Bruxelles.

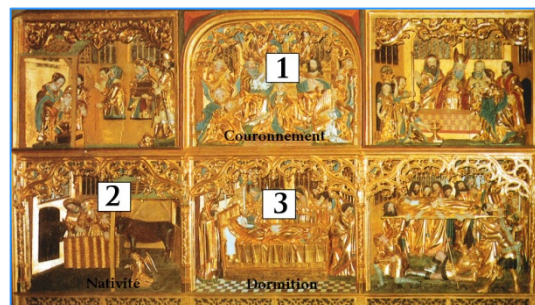
César), mit un terme à cette pratique, coupa la main de ce géant trop intéressé par l'argent et la jeta dans le fleuve ».

La ville « *Hantwerpen* » (jeter la main) a gardé ce nom jusqu'au 17ème siècle. En lien avec cette légende, le motif de la main coupée se retrouve dans les armoiries de la ville.

[1] Couronnement, 5 mains. Des marques de mains simples réalisées sur la tête des personnages.

[2] Nativité, double main. Motif de la double main relevé sur le sol.

[3] Dormition, 2 mains. Deux empreintes de main relevées.

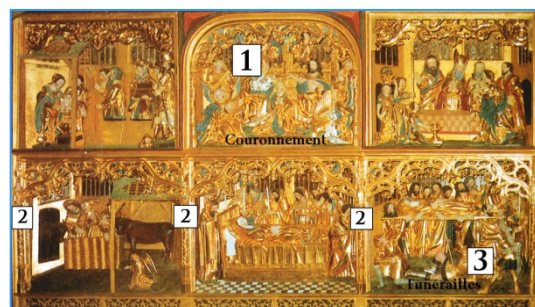


Malines et autres marques

[1] Couronnement, Lettre. Empreinte d'une lettre non identifiée au revers de l'aile droite de l'ange à la harpe.

[2] Inter-scènes inférieures, Malines. Suite à inspection minutieuse, les 3 statues situées sur les colonnes inter-scènes inférieures, à savoir Ste-Agnès, Ste-Cécile et une 3e non-identifiée, au style des productions des ateliers de Malines, ne portent aucune marque visible.

[3] Funérailles, Empreinte. Empreinte probable d'une marque non identifiée sur le sol.



vain, Trégourez, Langollen, Corray, Eliant, Ergué-Gabéric, Plogonnec, de laquelle paroisse de Quéménéven vindrent chez luy il ne sçait pareillement les noms en la compagnie desquels il alla au dict bourg de Briec où il y avoit environ sept à huit centz hommes des lieux cy-dessus desnommez ...

Il est également écrit dans les aveux de Laurent Le Quéau que 600 à 700 [3] habitants de ces 22 communes cornouaillaises s'étaient rendues au manoir de la Boissière.

Ils pensaient trouver là un dénommé Garaine Jouan, notaire royal et supposé chargé de recouvrer l'impôt de la gabelle dont la Bretagne avait été exemptée jusqu'alors.

Comme ils ne le trouvèrent pas, ils brûlèrent le château. Y avait-il quelques gabérisois parmi les pyromanes ?

Bonnet rouge en garde-robe

En cette fin du 17e siècle le bonnet rouge faisait-il partie de la garde-robe des Cornouaillais ? La question mérite qu'on s'y intéresse : cette pièce d'habillement est-elle mentionnée dans les documents d'inventaire de succession ?

Pour l'instant nous avons trouvé deux documents des bonnets de couleur rouge. Le premier est cité dans un document de 1693 et cité par le mémorialiste Antoine Favé dans son étude sur « *Le mobilier et le vêtement dans la classe rurale au 17e siècle* » (BSAF 1890).

- 6 paires de gamaches;
- 3 paires de souliers ;
- un manteau ;
- 2 bonnets, l'un rouge, l'autre blanc ;
- 2 chapeaux.

Le propriétaire de ces habits, Hervé Lizien, fils de Guillaume et de Jeanne Lamezec, naquit le 10 mai 1646, au Mélenec. Il se marie en 1657 Marie Lozac'h demeurant au village de Trégagué, en Briec. C'est un représentant de

« cette classe rurale, en voie d'arriver, par une évolution lente et sûre, à la grande aisance et une certaine influence sociale ». Il savait certainement l'impact d'une hausse de taxe sur les papiers timbrés.

Le deuxième document est un document datant de 1739 pour la succession de Christophe Crédou de Kermoisan. Le libellé exact est « *bonnets de grenade* », à côté d'un bonnet vert et des bonnets de laine. Ce qui conforte dans l'idée que les bonnets rouges n'étaient pas tricotés comme aujourd'hui, mais faits d'un assemblage d'étoffes.

- 1 bonnet vert, 15 sous; ... ;
- 3 bonnets de laine; 10 sous;
- 2 bonnets de grenade, 5 sous;
- 1 paire de guêtres de fil blanc, 8 sous;

Hervé Lizien et de Christophe Crédou (ou son père) ont-ils arboré leur bonnet rouge lors de la marche de juin 1675 vers le manoir de la Boissière ?



« En ce siècle XVII,
le roi Louis guer-
royait

Les paysans pliaient

sous l'impôt illégal

La nostalgie bre-
tonne guettait les

signes

De l'aube claire et
du droit reconnu. »

Serge Kerguiduf,

"Gwerz de Sebas-
tien Lebalp"

« Sebastian ar
Balp » de Samuel
Lewis (SEL).

« Le paysan le regardait, silencieux, d'un air madré. Il le trouvait bien jeune, ce petit jeune homme blasonné, mais il apprendait vite, hélas.

— Si vous voulez rencontrer Geslin, je vais vous donner une ou deux adresses sur Ergué. On vous guidera ensuite, ou bien on prévendra Gélén, comme on l'appelle maintenant. Je sais bien que Gélén est allé à Quimper. Il avait une bonne amie au château de Québlen en Quimperlé. Mais il se terre comme un renard sur ses terres, et ses terres, c'est sur Ergué ! »

Les bonnets rouges d'Ergué-Gabéric en l'an 1675

Bonedoù ruz gwechall

Les bonnets rouges gabéricois ont-ils manifesté leur colère à la fin du 17e siècle sur leur territoire ou dans les paroisses voisines ?

La Révolte des Bonnets rouges fut une révolte antifiscale d'avril à fin 1675 dans l'Ouest de la France, sous le règne de Louis XIV, lequel avait déclaré la guerre aux Provinces-Unies en 1672. La contestation avait été déclenchée par une hausse des taxes, dont celle sur le papier timbré qui était apposé sur les actes authentiques, laquelle hausse devait financer la guerre.

En Basse-Bretagne il y eut plusieurs foyers principaux de rébellion : à Briec-Edern où la répression par le duc du Chaumes fut ensuite terrible, à Carhaix sous le commandement du notaire Sébastien Le Balp qui sera tué d'un coup d'épée, et dans le pays bigouden où il y avait aussi des « *bonnets bleus* » parmi les révoltés.

C'est surtout lorsque la rumeur courut que la gabelle ⁴⁹ allait être rétablie en

⁴⁹ Gabelle, s.f. : taxe sur le sel ayant existé en France au Moyen Âge et jusqu'à la Révolution. Le principe général est le suivant : le sel fait l'objet

Bretagne que les paysans se sentirent menacés et renforcèrent les troupes des contestataires.

Les 22 paroisses au tocsin

Certes les participants gabéricois à la Récolve du Papier timbré ne sont pas cités individuellement dans les documents d'archives, mais Ergué-Gabéric est réputée être l'une des 22 paroisses qui ont fait sonner le tocsin lors des émeutes.

C'est en tout cas ce qu'affirme Laurent Le Quéau, un des meneurs, domicilié à Quéménéven, dans ses aveux avant condamnation (transcription intégrale par Jean Lemoine dans les « *Annales de Bretagne* » de 1887-88 page 193 et suivantes).

Le document est conservé aux Archives Départementales du Finistère (Série B, Cour royale de Carhaix).

« Testament de Laurent Le Quéau, exécuté de mort à Quimper ».

A répondu qu'ayant appris que le sieur de la Garaine Jouan estoit porteur de la gabelle, lequel ils coioient estre au manoir de la Boixière chez Monsieur de Keranstret, ils résolurent tous ensemble de s'y en aller à dessin de les exterminer, où estant arrivez au nombre de quatre à cinq centz personnes ...

Après quoy avons sommé ledict Le Quéau de révéler ses complices pour éviter les peines de la torture, a dict être fort estonné qu'il soit seul puny pour un sy grand nombre de gentz qui furent au dict manoir de La Boissière des paroisses de Briec dans laquelle on fist premier sonner le toxain, de Saint-Dreyer, Landudal, Trefflez, Landrévarzec, Saint-Venec, Quéménéven, Cast, Plomodiern, Ploeven, Plonévez-Porzay, Chasteaulin, Saint-Goulit, Edern, Guele-

d'un monopole royal. Il est entreposé dans des greniers à sel, où la population l'achète taxé et en toute petite quantité. La gabelle représente, à l'époque moderne, environ 6 % des revenus royaux. Six régions français sont exemptes de la gabelle, soit parce qu'ils en sont dispensés lors de leur réunion au royaume de France, soit parce que ce sont des régions maritimes : Artois, Flandre, Hainaut, Bretagne, Basse-Navarre, Béarn. Source : Wikipedia.

Memorie di un Contadino bretone

Eñorennoù ur soudard

Pourquoi et comment le soldat Jean-Marie Déguignet participe avec le 26e RI ⁵ à la deuxième guerre d'indépendance italienne, pendant laquelle l'armée franco-piémontaise affronte celle de l'empire d'Autriche.

L'issue de cette guerre sera la réunion de la Lombardie au royaume de Piémont-Sardaigne et posera la base de la constitution du royaume d'Italie.

Rigorgimento e l'unità d'Italia

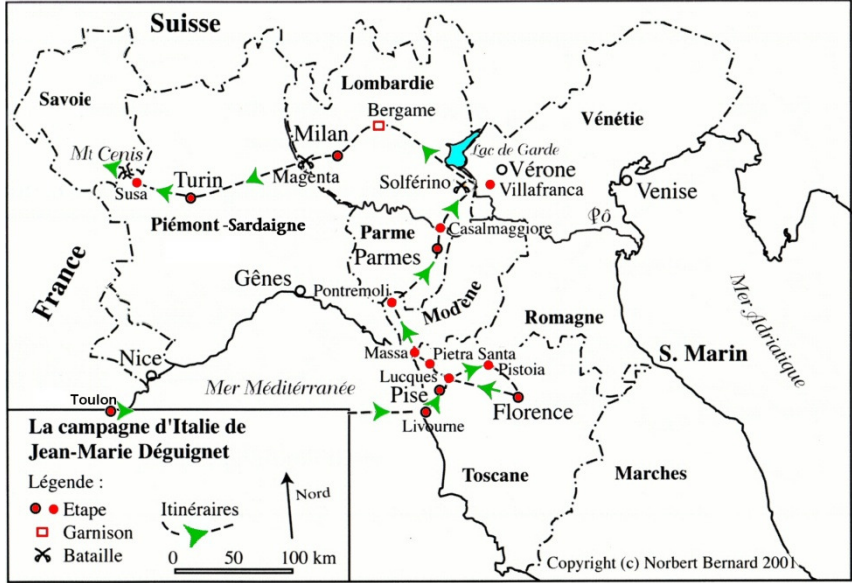
La campagne ou guerre d'Italie de 1859, correspondant à la deuxième guerre d'indépendance italienne ⁶, voit s'affronter l'armée franco-piémontaise et celle de l'empire d'Autriche, le tout dans un contexte global de Rigorgimento (mouvement idéologique et politique italien qui, dans la première moitié du 19e siècle, renversa l'absolutisme et réalisa l'unité nationale).

En fait la France et son empereur Napoléon III (surnommé « *le sire de Badinquet* » ⁷ par Déguignet) se devaient d'in-

⁵ Le 26e régiment d'infanterie de ligne (ou 26e RI) est un régiment constitué sous l'Ancien Régime sous l'appellation de régiment de Bresse.

⁶ La première guerre d'indépendance italienne est le premier des nombreux conflits qui opposent le royaume de Sardaigne, qui par la suite deviendra le royaume d'Italie, à l'Empire d'Autriche. Elle se décompose en trois phases : deux campagnes militaires (23 mars-9 août 1848, 20-24 mars 1849), séparées par une période de trêve qui dure quelques mois et se termine par la répression envers les républiques de Rome et de Florence, et la reconquête de Venise où s'était établie la République de Saint-Marc.

⁷ Badinguet est un surnom satirique donné à l'empereur Napoléon III (son épouse, l'impératrice Eugénie, était surnommée Badinguette). On raconte que c'était le nom de l'ouvrier qui lui avait prêté ses habits lorsqu'il s'évada du fort de Ham, en 1846.



tervenir en faveur du Piémont, leur allié, car ce dernier avait prêté main forte à la coalition franco-britannique lors du conflit en Crimée contre les Russes.

Jean-Marie Déguignet a très bien raconté sa campagne d'Italie, ce dans les deux éditions de ses mémoires : en 1905 les premiers cahiers manuscrits publiés par Anatole Le Braz dans la Revue de Paris, et en 2001 un deuxième jeu des cahiers complètement réécrits. Ces récits de ces deux éditions se recoupent souvent, et se complètent aussi pour certains détails.

Ainsi on peut lire dans les deux textes, ainsi que sur la carte et dans le résumé daté de l'itinéraire :

- L'entrée en guerre du 26e régiment d'Infanterie, en train et à pied depuis le fort d'Ivry jusqu'au port de Toulon.
- L'arrivée en Italie à Livourne, et l'accueil chaleureux du peuple toscan.
- L'arrivée à Florence en même temps que le prince « Plomb-Plomb », avec des échos de la bataille de Magenta.
- La traversée de la montagne des Apennins, et le campement non loin du lieu de la bataille de Solferino.
- Les quartiers d'hiver en garnison à Bergame, et médaille militaire de la campagne d'Italie.
- Retour en France en passant par Suze et le Mont-Cenis.

Jean-Marie Déguignet se sent solidaire de ses alliés : « *C'était un véritable délire patriotique et de liberté qui était au cœur de ces gens. Victor-Emmanuel venait*



Espaces
« Presse Images » et « Biblio »

Articles « La campagne pour l'indépendance italienne en 1859 par Jean-Marie Déguignet » et « DÉGUIGNET Jean-Marie - Memorie di un contadino »

Actus/Blog
« billet du 08.09.2013 »



Que les Mémoires
de Déguignet
soient éditées en
langue italienne est
tout naturel, ne se-
rait-ce que parce
que Jean-Marie Dé-
guignet participa en
1859 à la seconde
guerre d'indépen-
dance : « C'était un
véritable délire pa-
triotique et de liber-
té qui était au cœur
de ces gens ».



d'adresser aux Toscans un chaleureux appel aux armes pour chasser de chez eux les étrangers, les Autrichiens, qui les spoliaient et les tyrannisaient de si longtemps. Il les conviait à la grande union de tous les peuples italiens ; il les invitait à unir leurs efforts aux soldats piémontais, et aux braves et invincibles soldats de la grande nation unie, la France, l'émancipatrice des peuples opprimés ».

Lors de son retour d'Italie en juin 1860 le régiment de Jean-Marie Déguignet stationnera à Chambéry pendant cinq jours pour célébrer « les fêtes de l'annexion de la Savoie à la France ».

Par le traité de Zurich de novembre 1859 l'Autriche - perdante de la deuxième guerre d'indépendance italienne - avait du rétrocéder la Lombardie à la France qui la rétrocéda au Royaume de Piémont-Sardaigne. En contrepartie de la cession de la Lombardie, la France reçut la Savoie (et son annexe de Nice), sous réserve du vote des populations (le oui référendaire l'emporta à une écrasante majorité : 85% dans le Comté de Nice et 96% en Savoie).

À son arrivée à Lanslebourg, en Savoie (« c'est-à-dire en France maintenant »), il a l'occasion de penser à ses origines : « j'eus l'occasion de manger du pain noir en tout semblable à celui de mon pays, que je n'avais vu nulle part depuis que j'ai quitté la Bretagne ».

Journal de campagne

Toulon : le 26e Régiment d'Infanterie y embarque le 23 mai. Jean-Marie Déguignet est en casernement dans le fort d'Ivry près de Paris lorsque son régiment va prendre le train pour Aix-en-Provence, puis à pied jusqu'à Toulon. Quatre navires vont quitter la France en direction de la Toscane : le Cristophe-Couloup, le Carlo-Alberto, le Maltafano et le Mozambatio.

Livourne : lieu de débarquement en Italie le 24 mai. Les français sont accueillis par une liesse populaire, et la musique de la Marseillaise.

Pise : arrive en train, voit la tour penchée et repart à pied.

Pistoia : arrivée le 29 mai.

Florence : Déguignet fait son « entrée triomphale dans la capitale de la Toscane » le 31 mai (et non le 27 comme indiqué dans la Revue de Paris). Le lendemain le frère de Napoléon III, surnommé le prince « Plomb Plomb », est accueilli sous les hourras. Le 4 juin ils reçoivent des nouvelles de la bataille de Magenta gagnée par l'armée française à la frontière du Piémont et de la Lombardie. Le régiment reste à Florence jusqu'au 12 juin.

Lucques : repasse par cette ville le 15 juin.

Pietra Santa : le 16 juin

Massa : du 17 jusqu'au 20 juin.

Pontremoli : le 22 juin.

Apennins : traversée du massif et arrivée à Cassio le 24 où ils entendent le « roulement sourd des canons » de la célèbre bataille de Solferino, avant que ne se déclenche un gros orage. Le lendemain à Fornuavo reçoivent un pli : « Grande bataille, grande victoire, à demain les détails - Solferino 24 juin 1859 ».

Parme : Déguignet y arrive le 26 juin.

Valeggio : arrivée le 5 juillet. En face de Villafranca, lieu où furent signées les préliminaires de paix, Jean-Marie Déguignet fit partie des troupes françaises qui se tenaient aux abords de la ville le jour de la signature de cet accord.

Bergame : le 25 juillet, l'unité de Déguignet y tint garnison pendant tout l'hiver. Déguignet reçoit la médaille militaire de la campagne d'Italie. Son unité quitte Bergame le 16 mai.

Milan : Déguignet peut y « visiter la belle cathédrale ».

Magenta: y voit un cimetière avec « les restes des Français tués le 4 juin 1859 ».

Turin : la troupe n'a pas la permission d'entrer dans cette ville qui sera la capitale du futur roi d'Italie.

Suze : arrivée au pied du Mot-Cenis le 15 juin 1860.

Lanslebourg : le lendemain de l'autre côté de la frontière.



j'allais chercher mon père à la fin de sa faction à la machine 1 ».

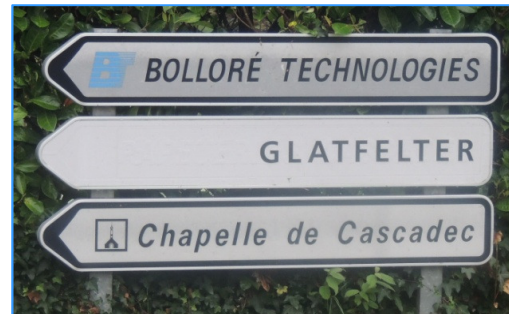
Glatfelter 1995-20xx

En 1995, Vincent Bolloré s'associe à 50-50 avec la firme allemande Schoeller & Hoesch, pour l'activité papetière ; ce avant de céder sa participation, quatre ans plus tard.

En 1998, Schoeller & Hoesch est rachetée par le groupe américain Glatfelter, spécialiste de papiers pour filtration de thé ou café. L'entreprise P.H. Glatfelter Company, fondée en 1864 en Pennsylvanie par Philip Glatfelter, est toujours propriétaire du site de production de Cascadec. George Glafelder II, retiré des affaires en 2010, est l'arrière-arrière petit fils du fondateur du groupe.

Le site de Scaër qui compte actuellement 117 salariés se concentre exclusivement sur les papiers particuliers : filtres à café, sachets de thé, rince-doigts, masques chirurgicaux ou étiquettes de bouteilles. En septembre 2012 sept millions d'euros ont été investis pour reconstruire la partie humide de la quatrième machine de la papeterie.

Témoignage de Roger Douget, ancien employé de Cascadec (ses grands parents maternels, originaires d'Ergué Gabéric, sont devenus scaërois car ils ont été "transférés" d'Odé à Scaër) : « Je vais avoir 68 ans cette année, donc il va y avoir 60 ans que je connais l'usine, et elle est toujours là et se porte bien, malgré la crise ; j'espère ne jamais voir une ruine industrielle dans cette vallée qui m'est chère, et où je passe tous les jours car je vois la cheminée de chez moi »



Le sieur Geslin de Pennarun, chouan noir

Chouant penn-brizh



Kerstrat et les Chouans Noirs » est la suite du magnifique roman historique « Le Chevalier Kerstrat, Chouan des Lumières ».

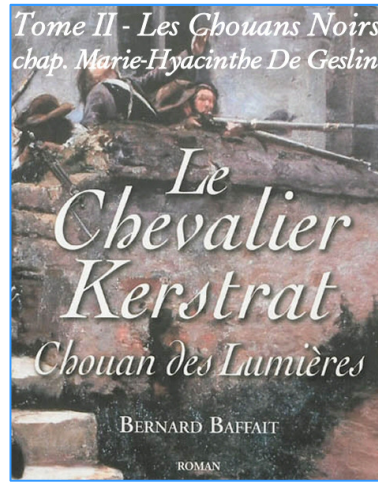
Dans le premier tome, Jean-Hyacinthe Tréouret ⁴⁸ de Kerstrat évoluait parmi des compagnons més par un idéal et un code de l'honneur.

Dans « Kerstrat et les Chouans Noirs », le désastre de Quiberon a semé le découragement parmi les combattants du roi. Des chefs de guerre vont continuer cependant le combat, en pratiquant des trafics profitables, des chantages et des assassinats.

Et parmi eux Marie-Hyacinthe de Geslin du château de Pennarun en Ergué-Gabéric, dont la légende disait qu'il était resté en résistance sur ses terres familiales : « Il commande une bande de Chouans ; la rumeur dit qu'il a la main lourde. Il impose des prélèvements aux agriculteurs, un impôt aux gens de la ville, et gare à celui qui cherche à se défilier ! Il aurait du sang sur les mains ».

La rédaction de ce deuxième tome n'est pas encore achevée, mais l'auteur en a dévoilé le contenu sur son site Internet : <http://www.baffait.fr>. En voici en avant-première un court extrait :

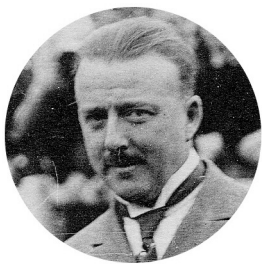
⁴⁸ Les Tréouret de Kerstrat étaient domiciliés dans le manoir de Trohanet de Briec, trêve de Langolen. Jean-Hyacinthe sera condamné à mort le 16 vendémiaire de l'an 4 comme « émigré rentré ».



Espace « Biblio »

Article « BAF-FAIT Bernard - Le Chouan Noir Geslin de Pennarun »

Actus/Blog
« billet du 10.11.2013 »



En janvier 1926, un accident et un drame à Cascadec : Emile, le fils du contremaître René Rannou, travaillant également à la papeterie, est mort électrocuté. Les journaux témoignent de l'émotion des papetiers : « *Emile Rannou était né dans une vieille famille chrétienne d'Ergué-Gabéric ... Obéi de tous, il sut donner l'impulsion nécessaire aux multiples rouages de Cascadec. Il fallait le voir traversant les ateliers, un bon mot pour chacun* ».



En 1926, René Bolloré fit l'acquisition de la chapelle en ruine de Coatquéau en Scrignac. Il fit d'abord démonter le calvaire qui fut transporté dans le parc de son manoir d'Odet. La chapelle fut reconstruite pierre par pierre dans l'enceinte de la papeterie de Cascadec, sous la supervision de l'ingénieur Mallo. A Coatquéau une nouvelle chapelle actuelle a été bâtie en 1937 à l'initiative de l'abbé Perrot, fondateur du Bleun-Brug.

Les frères Bolloré 1935-1981

Au décès de René Bolloré en 1935, l'entreprise sera dirigée par ses trois fils (René, Michel et Gwen-Aël) et son beau-frère Gaston Thubé. Jusqu'à la guerre le groupe Bolloré exportait plus de 90% de sa production de papier à cigarettes. Il fournissait en papier les marques américaines de cigarettes Camel, Chesterfield, Philip Morris, Old Gold, et en cahiers à cigarettes à rouler la British American Tobacco et la Régie française des tabacs.

Juste après guerre, le slogan « *Si vous les aimez bien roulées* », les célèbres papiers à cigarettes OCB (Odet-Cascadec-Bolloré) eut son heure de gloire. Mais l'exportation du papier outre-Atlantique devint de plus en plus difficile, et il fallut diversifier la production de papier dans les usines d'Odet et Cascadec, notamment le papier condensateur.

En 1936 lors des défilés dans le bourg de Scaër, on remarquait une forte concentration d'ouvriers grévistes de Cascadec. Leur banderole de revendication titrait « *Retraire pour les vieux. Travail pour les jeunes* ». En février 1937 et en novembre 1938, suite à un début d'occupation d'usine, la direction de l'établissement et le préfet décident l'évacuation et la fermeture de l'usine.



Vincent Bolloré 1981-1995

En 1981, le groupe papetier Bolloré, après être passé sous la coupe d'abord de Kimberly-Clark, puis de la Compagnie d'Edmond de Rotchschild, est rachetée pour 1 franc symbolique par Vincent Bolloré, fils de Michel.

Quand l'usine historique d'Odet ferme en 1983, les ouvriers gabérisois sont contraints d'aller à Cascadec. Roger Douget raconte : « *On a vu ces gens arriver à Cascadec et on imagine que l'on aurait pu être à leur place si on avait fermé Scaër; on nous avait dit de bien les accueillir, c'est ce qu'on a essayé de faire. Pour ma part j'ai formé à la chaufferie Guillaume Q., que je sentais traumatisé par la perte de ses repères dus au changement de son lieu de travail; je me suis déplacé pour l'aider en dehors de mes factions, même la nuit. Guillaume ne m'aurait pas remercié comme il l'a fait s'il avait eu le sentiment de ne pas être le bienvenu à Cascadec* ».

Et il ajoute : « *En tant qu'ancien papetier, fils et petit fils de papetier, il va y avoir 60 ans que je connais l'usine. À partir des mes 10 ans (en 1955) j'ai fréquenté l'usine : je suis né à 1km en direction de Pont Lédan, et les seuls gamins de mon âge étaient les fils des chefs de l'usine, Niger, Garin, Mazé, Daniel, Kéribin...* »

« *Aussi incroyable que ça puisse se concevoir de nos jours notre terrain de jeu c'étaient les locaux de l'usine, et le tas de charbon à l'entrée, cache cache, jeux de piste, pendant les heures de travail bien sûr; on connaissait tout le monde, personne ne nous disait quoi de ce soit; on allait annoncer les résultats des arrivées du tour de France, Anquetil, Bobet, Bahamontès, Darrigade, nous écoutions les arrivées commentées par Georges Briquet, le Georges Cadiou de l'époque. Et*

Pour ou contre la translation du centre-bourg

Diblasamant ar vorc'h

Lettres, pétition et souscription de 1841-1842 envoyée au préfet pour défendre ou dénoncer la translation du bourg.

Un dossier composé de 2 lettres au préfet, d'une pétition (110 signataires) et d'une liste de souscriptions (196 donateurs), conservé aux Archives Départementales du Finistère, en série O (Administration et comptabilité communales depuis 1800, cote 3 0 1154).

Et également une lettre écrite à l'évêque, conservée aux Archives de l'Évêché de Quimper, mentionnant la lettre-pétition au préfet.

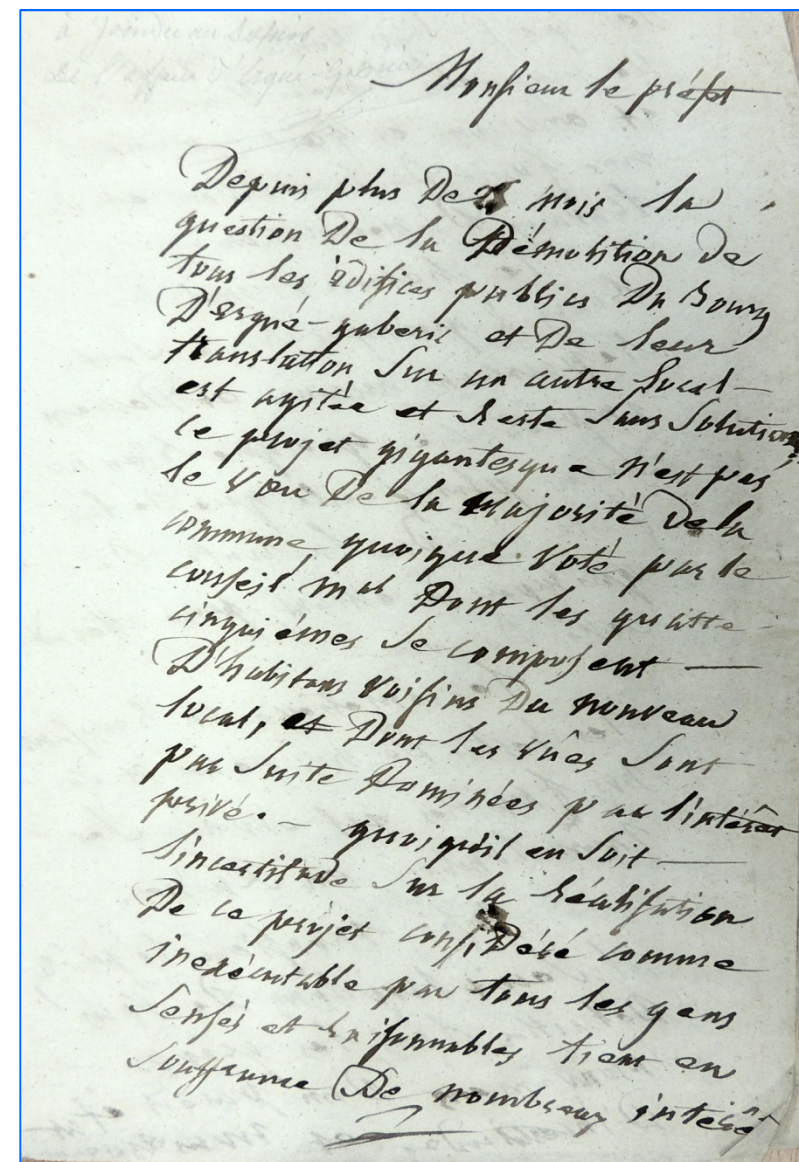
Lettre « pour » du maire

La première est écrite en 1841 par le maire René Laurent ⁸, à une époque où il croit encore au projet de déplacement du bourg sur les terres de Lestonan. Il en défend le confort des fontaines en vantant leurs eaux très potables et jamais tarées. Pour appuyer sa démonstration il annonce précisément les débits à l'heure et à la journée : « *seize litres par minute ou 23.040 litres par vingt quatre heures* » et « *par minute huit livres d'eau très potable* ».

Sur le sujet de l'aménagement du cimetière, il donne également des détails très techniques : « *Pour le terrain destiné aux inhumations il est couvert d'une belle moisson en seigle. J'y ai fait [...] une fosse de 1m90 de profondeur, la terre végétale est très légère, la couche inférieure est un sable terreux et fin* ».

⁸ René Laurent de Squividan fut maire de la commune de 1824 à 1846. Son père ou grand-père François Laurans fut également maire d'Ergué-Gabéric de 1797 à 1800.

Lettre et pétition « contre »



La deuxième lettre écrite par l'adjoint au maire Hervé Lozac'h ⁹, tout en critiquant les détails du projet, déplore les violences et les « rixes » avec force regrets : « *si le projet seul dont il s'agit a soulevé tant de haines et de divisions parmi nous, jadis si unis et si paisibles, qu'arrivera-t-il lorsque la majorité des habitants verra porter la main sur tout ce qui est vénéré par elle depuis temps immémoriaux ?* ».

⁹ Hervé Lozac'h de la Salle Verte fut maire de la commune de 1820 à 1824, et fut ensuite adjoint et opposant au projet de déplacement du bourg en 1840.

Espace « Fonds d'archives »

Article « 1842 - Lettres et pétition pour et contre la translation du Bourg »

Actus/Blog « billet du 15.09.2013 »

Liste des inscriptions qui doivent être effectuées, appliquées au dédoublement de chef-lieu de la Commune Régénérée				
Noms et Surnoms	Commune	Village	Montant de la Contribution	Modes de payement et Signatures
Paul Néebe	Lige-golone	Kigount	300 ..	Cash francs par une fois versés à la Caisse
Joseph Le Lasse	"	Kibogué	200 ..	Payables en deux fois, la première fois 100 francs, la seconde 100 francs
Joseph Le Nene	"	"	150 ..	vingt-cinq francs par an pendant trois ans
Joseph Le Nene	"	edot	2000 ..	Payables en deux fois, la première fois 1000 francs, la seconde 1000 francs
Joseph Lamine	"	Klavien	50 ..	vingt-cinq francs par an pendant deux ans
Joseph Lamine	"	"	3 ..	trois francs par an pendant trois ans
Joseph Lamine	"	"	1 ..	"
Bray Jean	"	Kigount	10	Prépayé
Joseph Doria	"	Kigount	10	"
Joseph Le Nene	"	"	1 50	"
Joseph Lamine	"	Kantat	500 ..	cash francs par une fois versés à la Caisse
Kathia Burié	"	Sore-ou-goum	200	payables les deux cents francs par une fois
Joseph Le Nene	"	Kigount	150	prépayé 50 francs par an
Joseph Le Nene	"	"	5	"
Joseph Le Nene	"	"	120 ..	cash francs par une fois versés à la Caisse
Joseph Lamine	"	"	10 ..	Deux francs par an pendant deux ans
Joseph Lamine	"	"	3 50 ..	"

Pour faire pression, Hervé Lozac'h et ses amis font circuler une pétition qu'ils adressent au préfet, en y joignant la liste des pétitionnaires : 43 personnes signent la pétition et 67 forment une croix face à leur nom.

Une souscription << pour >>

Pour chaque donateur le montant de la promesse de paiement est indiqué : en moyenne 50 francs, avec un record de 2000 francs pour Nicolas Le Marié, le patron des papeteries d'Odet-Lestonan, lequel précise « *payables quand on commencera les travaux* ».

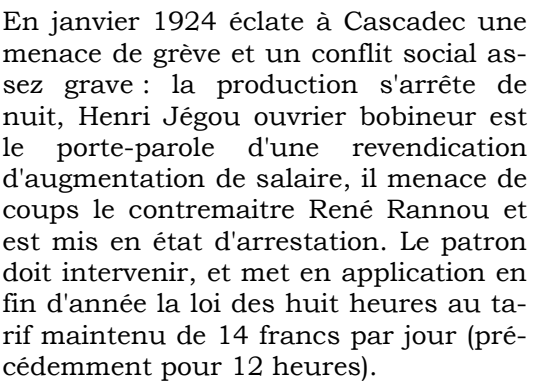
« Eh ! bien, Monsieur le Préfet, que l'on interroge consciencieusement un à un, ceux qui sont chefs d'exploitation, ce(ux) qui paient l'impôt, c'est-à-dire les vrais cultivateurs et contribuables qui sont portés pour charrettes et attelages au rôle de prestation en nature, et l'on verra où se trouve loyalement le voeu de la majorité qui certainement ne peut ni ne doit être exprimé sincèrement par les habitants de ces nombreuses cabanes ou pentys ¹⁰, qui ne paient aucun impôt, n'ont aucune arrache au sol, ce(ux) à qui l'on fait dire tout ce que l'on veut ».

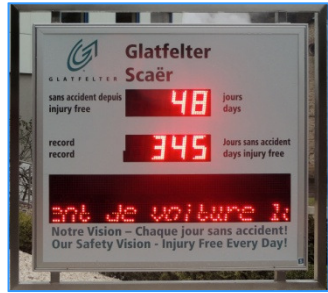
10 Penn-ti, s.m. : littéralement « *bout de maison* », désignant les bâtisses, composées généralement d'une seule pièce, où s'entassaient avec leur famille les ouvriers agricoles et journaliers de Basse-Bretagne (Revue de Paris 1904, note d'Anatole Le Braz). Le penn-ty est un journalier à qui un propriétaire loue, ou bien à qui un fermier sous-loue une petite maison et quelques terres. L'appellation est donc synonyme d'une origine très modeste, et non de « chef de famille » comme cela est noté dans certaines mauvaises traductions.

René Bolloré 1905-1935

En 1925 l'ingénieur-chimiste Louis Barreau raconte son arrivée à Cascadec : « *Quand je suis arrivé à Cascadec, j'ai*

Kannadig an Erge Vras





✚ les frères Bolloré pour la grève de 1936 et le maintien de son activité papetière malgré les crises, ✚ et enfin George Henri Glatfelter II pour l'intégration de l'usine dans son groupe américain.

Les Faugeyroux 1830-1893

Tout comme la papeterie d'Odet fut fondée et développée par Nicolas Le Marié avant l'arrivée des générations Bolloré, celle de Cascadec sur les bords de l'Isole fut créée par les Faugeyroux.



En 1885-86 une vente par licitation est organisée suite aux décès des papetiers Charles et Jean-Baptiste-François-Marie Faugeyroux, lesquels ont vraisemblablement créé l'usine de Cascadec dans les années 1830.

Les documents de vente décrivent une usine à papier avec des équipements opérationnels :

« Cette papeterie comprend : édifices de l'usine, chiffonnerie, blanchisserie, magasins, logements, bureaux, hangars à pâtes, bâtiment de la chaudière, lessiverie, écuries, forge, logements d'ouvriers, menuiserie, caves et droguerie. Le canal d'alimentation creusé dans le roc et ayant 450 mètres de long. La chute est de 22 pieds (7 mètres 25 centimètres). Le cours d'eau ne tarit jamais. - La vapeur n'est employée que pour le séchage du papier et le lessivage des chiffons. - Vannage complet. Le matériel et les appa-
raux. La force hydraulique du cours d'eau fait fonctionner : 4 cylindres effileurs, force 24 chevaux vapeur, 4 cylindres raffineurs, force 24 chevaux vapeur, 1 machine à papier, force 10 chevaux. Total de la force utilisée : 62 chevaux vapeur. — Le mouvement est produit par trois roues hydrauliques.
II. — **Dépendances de la papeterie**, comprenant : Terrain sous bosquets entre le canal d'alimentation et la rivière l'Isole. Les îlots plantés d'arbres en amont et en aval de l'usine. Jardin, sapinière, prairie sur la rive opposée. Le tout d'une contenance de 15 hectares environ.
III. — **Le Moulin de Cascadec**, loué 200 francs l'an, d'une contenance de 53 ares 98 centiares. Le Finistère produit beaucoup de chiffons et la main-d'œuvre y est à très bon marché. La papeterie est exploitée. Entrée en jouissance immédiate. — Mise à prix fixée par le tribunal, 60.000 fr.

peur, 1 blanchisseuse, force 2 chevaux vapeur, 1 lessiveur, force 2 chevaux vapeur, 1 machine à papier, force 10 chevaux vapeur ».

Et les annonces décrivent un lieu champêtre unique : « *Position unique. - L'usine est entre la forêt de Cascadec et la route de Quimperlé à Scaër, montagne plantée de sapins (cette sapinière dépend de l'usine), prairie, îlots plantés d'arbres sur la rivière* ». Et pour attirer les investisseurs : « *La main d'œuvre est à très non marché* ».

Le moulin à farine de Cascadec, vendu également par licitation, est situé en amont sur l'Isole, que le canal d'amenée de 450 mètres (avec une « chute de 22 pieds » (7 mètres 25 centimètres) existe déjà en 1885-86, et que toutes les étapes de fabrication étaient automatisées : trois hydrauliques, « huit cylindres » (effilage, raffinage, blanchiment, lessivage) et une « machine à papier de 1 m 60 de largeur ».

En 1885 l'héritier de la famille Faugeyroux est Jean-Baptiste Faugeyroux qui exerce la profession de juge de paix à Douarnenez. Il se marie le 29 juillet 1856 avec Laure-Georgette Barreswil. Cette dernière prend la suite en tant que « *fabricante de papier* », et tente de redémarrer les équipements.

La papeterie est déclarée en règlement judiciaire en 1889. L'époux juge de paix à Douarnenez décède d'une attaque d'apoplexie en janvier 1891.

En octobre 1891 le chauffeur de la chaudière à vapeur est victime d'un accident mortel et la gérante, Mme Laure-Georgette Veuve Faugeyroux, fabricante de papier, est convoquée au tribunal de Quimperlé en avril 1892.

R-G. Bolloré 1893-1905

C'est en 1893 que René Bolloré, papetier à Odet en Ergué-Gabéric, prend l'ensemble des bâtiments et équipements de Cascadec en location.

Lorsque René-Guillaume prend la succession des Faugeyroux en 1893, en location tout d'abord (son fils l'achètera en 1917), la papeterie de Cascadec avait été remise en état de fonctionnement. On peut voir son état sur une carte postale oblitérée en 1900, où il est précisé que c'est une « *usine pour le papier à ci-*

La succession du métayer de Lezergué en 1742

Marv eo ar merer

Documents de succession de Jean Floc'h métayer du manoir de Lezergué, décédé en 1741. Les 19 pages de la déclaration de scellés et de l'inventaire des biens légués illustrent la vraie richesse de certains roturiers avant la Révolution.

Jean Le Floc'h ne demeure pas au manoir qui sera bientôt restauré (en 1771-72), mais il en a la garde et occupe une belle métairie en tant que « *Receveur de la terre de Lezergué* » et personnalité influente locale en ce début du 18e siècle.

Quand il se marie avec Marie Ropars en 1725 de nombreuses signatures sont apposées sur l'acte, dont la sienne et trois membres de la famille noble des Geslin de Pennarun. Il est vraisemblable que son beau-père Hervé Ropars ait été au service des Gélin. En 1719 le parrain d'un frère de Marie n'est autre que l'écuyer Jean-Baptiste Gélin.

Quand Jean Le Floc'h décède en novembre 1741 à l'âge de 50 ans, on procède traditionnellement tout d'abord à la pose des scellés, puis à l'inventaire de ses biens pendant trois jours en présence d'un greffier, d'un notaire et de deux experts.

Un inventaire très détaillé

Les éléments suivants contenus dans l'acte d'inventaire sont de nature à confirmer son rang social :

✚ La table pour les repas de type « cou-lante » ¹¹ (page 1), avec un range-

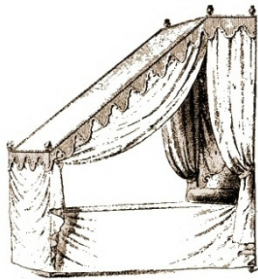
¹¹ Table coulante, s.f. : table servant soit de coffre (garde-manger), soit de maie à pâte (pétrin). Le dessus de la table coulisse pour permettre de travailler la pâte dans le pétrin ou d'accéder à ce qui y était stocké. Citée dans les inventaires successo-



ment sous un plateau glissant latéralement, donnant accès à ces ca-siers à victuailles dans le corps du meuble.

✚ Hormis les lits clos, surtout un « *lit à tombeau* » ¹² (page 4). Ce n'est certes pas un lit à baldaquin, mais ça y ressemble et ses rideaux « *tom-bants* » dénotent d'une famille cos-sue.

✚ De quoi recevoir dignement : « *as-siettes de fayance blanche* » (page 6), des « *assietes de terre de Locma-ria* ¹³avec trois plats » (page 6), un « *beurrier de terre de Locmaria* » (page 3), une « *tasse d'argent avec ance* » (page 7), « *une demy douzaine de chaises de paille* » (page 5, rares par rapport aux bancs ou « *esca-beaux* »), une « *armoire figurée à quatre ouvertures et deux tiroirs es-timés quarante et deux livres* » (page 5).



Espace « Fonds d'archives »

Article « 1742 - Succession de Jean Floc'h mé-tayer du manoir de Lezergué »

Actus/Blog
« billet du 28.09.2013 »



« Une tasse d'argent
avec ance estimée
quinze livres

Un plat et une cuil-
lère d'etin estimés
quinze sols »



« Croche dedans » :
traduction de *krog*
e-barz ! signifiant
« saisis-le » ou
« mets-toi au tra-
vail ». Litt. : *kregin*
e-barzh.

Les Bretonnismes,
Hervé Lossec, 2010.

Des habits de notables :
« une paire de cullote de
panne violette doublée de
peau toute neuve estimée
neuf livres » (page 13),
« Une culotte de berlinge ¹⁴
avec une paire de souliers et
leurs boucles estimées vingt
sols » (page 12).

Du très beau bétail : quatre
« beufs à labeur hors d'age »
(page 8) valorisés chacun à plus de
soixante livres, des vaches bigarrées
ancêtres de nos pie-noirs, à savoir
une « gare-jaunne » et quatre « gare-
noires » ¹⁵.

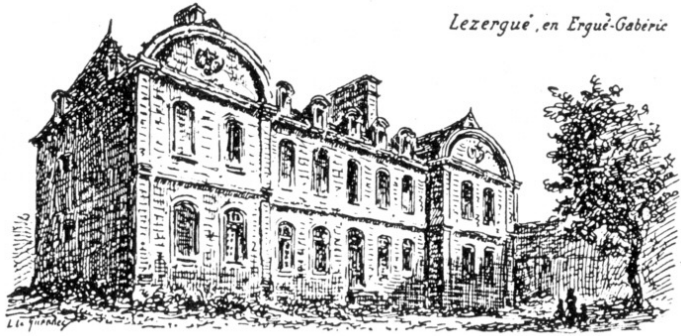
Des outils agricoles : deux exem-
plaires de « charue, rouelle, soc, cou-
teau » (page 7), le soc creusant le sil-
lon et le couteau formant une lame
verticale qui coupait la terre devant
le soc ; « cinq croqs à frambois » ¹⁶
(page 3) qui ne servaient pas à la
collecte des framboises, mais à
charrier le fumier.

Des produits de la ferme : « Les
bleds dans le grenier », à savoir « 4
boisseaux ^{1/2}de froment », « 6 de
seigle », « 10 de bled noir » (pages 14
et 15) ; du foin et de la paille, soit
« Environ 30 charettées de foin », « 4
^{1/2} de paille d'avoine », « 5 de paille

¹⁴ Berlinge, s.f. : étoffe particulière courante en
Cornouaille au 18e siècle, dont la chaîne est en fil
de chanvre et la trame en laine (source :
www.1789-1815.com). Dans beaucoup de fermes
de la Cornouaille, on a l'habitude de faire
quelques aunes de berlinge au bout des toiles de
chanvre que les cultivateurs tissent eux-mêmes
pour leur usage (Breiz-Izel, ou vie des Bretons de
l'Armorique, par M. Alexandre Bouët, tome troi-
sième, Paris 1844, p. 112)

¹⁵ Gare, adj. : désigne un pelage marqué par deux
couleurs, le mot *bigarré* en étant dérivé. Comme le
blanc était toujours présent, on indiquait seule-
ment l'autre couleur : un pelage blanc et rouge
était donc dit *gare-rouge* ; un pelage blanc et noir,
gare-noir. Pour les vaches *gare-noires*,
l'appellation courante est ensuite devenue *pie-
noir*. Source : Jean Le Tallec.

¹⁶ Framboy, fembroi, s.m. : les paysans entassaient
dans la cour de la ferme les débris végétaux pour
fabriquer le fumier par le piétinement des bêtes
qui pétrissaient ces débris, les mélangeaient à la
boue ; la bouillie résultante était appelé le
'framboy' Le mot se disait au départ 'fembroi' (la-
tin fimarium, dérivé de fimum : fumier). Puis, par
métathèse (déplacement du r), il est devenu
'fremboi'. Enfin, 'fremboi' est devenu 'frambois',
mais rien à voir avec la framboise, évidemment.
Source : Jean Le Tallec 1994. Le lieu où se trou-
vait ce tas de fumier était généralement la « cour à
frambois » ou « pors à framboy ».



de seigle » ; du bois, « 2 cordes » ¹⁷
et « 6 cordes livrées aux dames de St
Anthonie de Quimper » ...

Sont mentionnés également des papiers
conservés précieusement : les quitan-
ces annuelles de rentes payées depuis
1737 aux propriétaires successives du
manoir (Jacques du Bot ¹⁸, François-
Louis de La Marche et sa veuve Marie-
Anne de Botmeur), le « bail à ferme du
manoir et métairie de Lesergué » de 1740
(page 15), et un « billet double » et un
autre « billet consenty par les sieurs Ge-
slin audit deffunt » se montant à quatre
cents livres et « payé sur le champ » à la
veuve le dernier jour de l'inventaire ...

Le notaire royal semble suggérer que les
enfants Floc'h vont prendre la suite de
leur père : « Pour l'intérêt des mineurs
qu'ils continueront la ferme et le manoir
en métairie de Lesergué. Ne pourront que
leur être avantageux par rapport aux
avances considérables faites par leur
deffunt père pour améliorer le grand pré
et ouvrir leurs terres ... » (page 16). ¹⁹

¹⁷ Corde, cordée, s.f. : unité de mesure de superfi-
cie. Subdivision du journal. Le journal et la corde
sont les principales unités de mesure utilisées
pour calculer les surfaces dans les inventaires.
Dans la région quimpéroise une corde vaut
0,6078 ares à 16 toises carrées. Il faut 80 cordes
pour faire un journal.

¹⁸ A la mort en 1660 de Guy Autret, seigneur de
Lezergué, l'héritier direct de Guy Autret était Guy
de Charmoy, celui-là même qui sera débouté lors
de la Réformation, et qui était son petit cousin.
Ensuite la propriété de Lezergué fut cédée à
Jacques du Bot de Talhouet, fils de Jean-Louis
Du Bot, major de la noblesse de l'évêché de
Vannes, et de Bonne Yvonne de Charmois. Il
épouse Marie-Joseph de Cambont-Coaslin, de la
maison des ducs et pairs de France de ce nom ; et
en secondes noces, Alexandrine du Moulin.

¹⁹ La veuve Marie Ropars se remaria en février
1742 avec un Jean Stervenou, et en 1790 le mé-
tayer est un dénommé Jean Le Guyader.

et présente le jugement d'Henri Jégou
comme un « suffisant motif de châti-
ment ».

M. Coffrant, journaliste de
l'« Écho de Bretagne » ⁴³, a une argu-
mentaire de défense de la cause des ou-
vriers et invective les positions du ré-
dacteur du journal adverse : « L'attitude
de M. Le Berre n'a rien qui nous étonne ».
Quant à l'arrestation d'Henri Jégou, il
s'écrit : « Est-ce la lettre de cachet ? ».
Quelques mois après l'affaire il relance
le débat sur le sujet de la loi des huit
heures que René Bolloré aurait tardé à
appliquer dans ses usines, en publiant
la lettre du patron papetier, et qui fina-
lement est mise en œuvre grâce à l'ac-
tion des ouvriers grévistes de janvier.

**SCAER. — Aux papeteries de Casca-
dec. —** Après les incidents dont nous avons
parlé qui ont abouti à l'arrestation arbitraire
de Jégou, M. Bolloré propriétaire des Usines
de Cascadec a du se conformer lui aussi aux
lois en vigueur.
Nous apprenons en effet que la loi de huit
heures qui avait toujours été inconnue jus-
qu'à cette date, du puissant papetier, vient
d'être mise en vigueur. Depuis le 1^{er} Février
les ouvriers et ouvrières forment trois équi-
pes travaillant chacune huit heures.
Nous espérons toutefois qu'une sanction
sera prise contre ce patron qui a si long
temps violé la loi.
Il est heureux, enfin, que la situation des
ouvriers de Cascadec se soit améliorée. Il
fallait un grand coup, M. Bolloré n'a qu'a
s'en prendre à lui s'il s'est produit.

La rédaction du « *Cri du peuple* »,
organe hebdomadaire de la SFIO dans
le Finistère jusqu'en 1929, citée par
l'« Écho de Bretagne », est au début du
conflit sur une même ligne éditoriale.
En octobre le journal fait marche arrière
dans son appréciation : « *M. Bolloré,
respectueux des idées de son personnel,
... est un des rares fabricants de papier
qui ait appliqué la loi de huit heures
dans ses usines* ».

A Cascadec. — Commentant la grève
avortée de Cascadec, M. Coffrant, dans l'«*Echo
de Bretagne*, dit que les ouvriers papetiers n'y
ont jamais été gâtés par un salaire élevé. Or,
M. René Bolloré est, à juste titre, considéré,
dans les milieux industriels, comme un patron
modèle, prenant de l'hygiène et de l'habitation
de ses ouvriers le plus grand souci. L'an der-
nier, la fête du centenaire de l'usine d'Odét
donna lieu à des réjouissances de caractère
familial où les cadeaux du patron prirent figure
d'augmentations et de pensions... M. Coffrant
mieux renseigné démentira sans doute M. Cof-
frant trop pressé de faire sa cour

Rétro historique des papeteries de Cascadec

Istor ur veilh-paper

L'histoire de l'usine à papier de
Cascadec en Scaër, fondée au
19e siècle par les papetiers
Faugeyroux, développée à partir en
1893 par plusieurs générations de Bol-
loré, et reprise en 1999 par l'américain
Glatfelter.

L'histoire de la papeterie scaëroise a sa
place sur le site Internet gabéricois :

- Pendant très longtemps, le travail à
Cascadec était lié à l'établissement
d'Odet en Ergué-Gabéric, sous l'au-
torité de leur patron commun.
- Des femmes et des hommes em-
ployés dans l'une ont souvent été
amenés à travailler dans l'autre.
- L'usine du C(ascadec) de la marque
O.C.B. a eu une place importante
dans la stratégie sociale et indus-
trielle des patrons Bolloré.

Vieilles traditions papetières

Avant de devenir ce lieu dédié à la fa-
brication du papetier vers 1830, Casca-
dec était d'une part un moulin à farine
sur les bords de la rivière de l'Isole, et
d'autre part une très grande forêt de
140 hectares.

Parcourons les différentes périodes de
sa transformation industrielle jusqu'à
nos jours, au rythme de ses patrons
successifs :

- Les papetiers Faugeyroux pour leur
très « belle papeterie mécanique », et
sa faillite malgré les efforts de sa
dernière fabricante et gérante,
- René-Guillaume Bolloré pour l'ex-
position universelle de 1900 et l'uti-
lisation d'une ligne téléphonique,
- René Bolloré pour la fête du cente-
naire, l'acquisition d'une chapelle et
une grève avortée,



Espace « Odet »

Article « Rétros-
pective histo-
rique de la pa-
peterie de Cas-
cadec en
Scaër »

Actus/Blog
« billet du
02.11.2013 »



La grève de 1924 avortée par René Bolloré

Diskrog-labour e Cascadec

L'histoire d'Henri Jégou, ouvrier bobineur, qui ose affronter l'autorité d'un contremaître et d'un patron, et qui est accusé d'entrave à la liberté de travail, relatée par les lignes éditoriales de deux journaux politiquement engagés.

C'est le plus grand conflit social constaté dans les papeteries Bolloré au 20^e siècle, et ceci en 1924 à Cascadec, deuxième usine du groupe industriel, et les rebondissements de l'affaire sont relatés par deux journaux locaux, l'« *Union Agricole* »²⁷ et l'« *Écho de Bretagne* »⁴⁵.

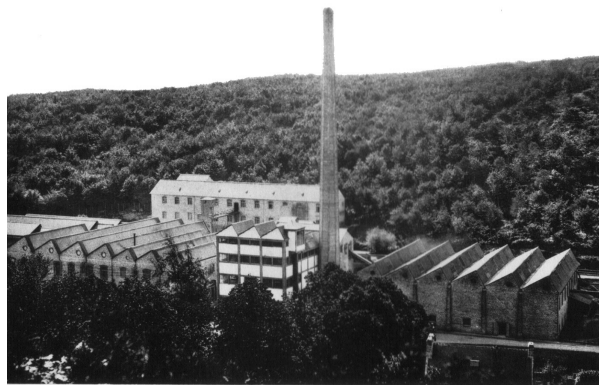
Les personnes impliquées, aux opinions politiques et sociales très divergentes, sont les suivantes.

Les ouvriers de l'usine

Henri Jégou, ouvrier bobineur depuis 3 ans, âgé de 32 ans, est considéré comme le meneur de la grève et revendique l'augmentation du salaire journalier (jusqu'alors de 14 francs pour 12 heures travaillées). Il avait déjà été licencié six mois plus tôt, puis « *repris par charité* ». Suite à son action supposée « *d'entrave à la liberté du travail* », il est arrêté « *menottes aux mains, entre deux gendarmes* », puis condamné à « *15 jours de prison avec sursis pour violences légères* » à l'encontre du contremaître.

C'est « *l'équipe de nuit qui cessa le travail* » et qui arrêta « *les machines sans ordre* ». Ces ouvriers chargèrent

⁴⁵ Le journal républicain, politique et régional « *Le Quimperlois* » paraît le 10 janvier 1909. À la parution du n° 22 bis du 21 mai 1909 l'hebdomadaire est rebaptisé « *Écho de Bretagne* ». Très engagé dans le combat politique lors des élections législatives des 14 et 28 février 1909 pour soutenir la candidature de Jules Le Louédec.



Henri Jégou d'exprimer leur revendication. Lorsque ce dernier voulut frapper le contremaître, ses collègues Jean Rouat, Louis Diamant et Henri Gaillard l'en empêchèrent. Lorsque le lendemain le patron « *pria ceux qui n'étaient pas contents de s'en aller. Dix obtempérèrent* » (dix sur les 32 ouvriers de l'usine de Cascadec).

Contremaître et patron

René Rannou, le contremaître de Cascadec âgé de 58 ans (né le 13/4/1866 à Keranguéo), a commencé sa carrière à l'usine mère d'Odet. Ce 14 janvier 1924 il est réveillé à 2 heures du matin, accourt sur le lieu de rassemblement des ouvriers, subit les violences verbales d'Henri Jégou, et prévient son patron en déplacement dans les Cotes du Nord.

René Bolloré, patron des papeteries d'Odet et de Cascadec depuis 1905, est celui qui organisa en 1922 la fête du Centenaire de l'entreprise de papier. Dès qu'il apprend l'action revendicative, il se rend sur les lieux, s'explique avec les ouvriers, porte plainte, conteste par courrier les positions du journal républicain « *Echo de Bretagne* », applique la loi de la journée de 8 H payée au même tarif (14 francs) ...

Les journalistes locaux

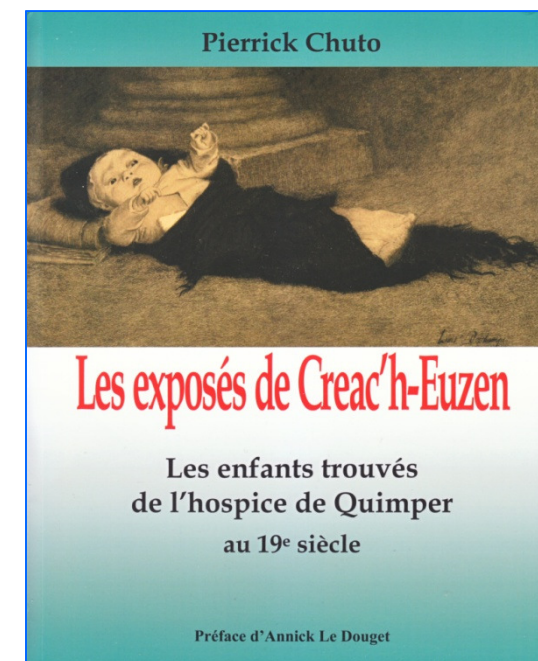
Léon Le Berre⁴⁶, rédacteur en chef de l'« *Union Agricole* »²⁷, natif d'Ergué-Armel (il précise « *étant de la région d'Ergué* »), défend « *tout le bien que l'on dit généralement de ce grand industriel* »

⁴⁶ Léon Le Berre, né en 1874 à Ergué-Armel, fut un journaliste et homme de lettres en français, et en langue bretonne. Il a dirigé plusieurs journaux d'information, dont L'Union agricole et maritime avant de collaborer au quotidien L'Ouest-Éclair.

Enfants exposés au tour de l'hospice de Creac'h Euzen

Kavadoù e Gemper

« Entre son ouverture officielle en 1811 et sa fermeture le 30 avril 1861, 3674 enfants, depuis le nouvellement né jusqu'à celui de 8 ans, délaissés par leurs mères, y ont été exposés par tous les temps », Pierrick Chuto, page 128.



Quand il travaillait sur ses sources documentaires lors de la préparation de ses deux premiers livres sur les communes de Guengat et de Plonéis, Pierrick Chuto s'étonnait déjà du nombre important d'enfants trouvés, exposés, gardés, placés au cours du 19^e siècle. Et c'est donc naturellement qu'il a étendu ses recherches pour son 3^e ouvrage, son champ d'observations étant devenu l'ensemble des communes de Cornouaille.

Avec un point de convergence à « *l'hospice dépositaire* » de Quimper situé sur la colline de Creac'h Euzen²⁰, où l'on

²⁰ L'hospice de Creac'h Euzen a été rebaptisé hôpital Gourmelen au cours du 20^e siècle, tout à

recevait les enfants abandonnés, déclarés de père et de mère inconnus, en provenance de la ville-même, mais surtout des campagnes rurales avoisinantes où la pauvreté régnait.



L'anonymat de la mère ou de la personne qui venait déposer son enfant était assuré par le système du « *tour* », sorte de boîte pivotante installée dans le mur de l'hospice, et la personne de garde, prévenue par une clochette, pouvait la faire tourner pour recueillir le nouveau né « *exposé* » et les effets que la mère y avait laissés.

Les religieuses et le personnel de l'hospice organisaient ensuite la garde de l'enfant jusqu'à ses 12 ans dans les familles nourricières des communes rurales autour de Quimper. De 12 ans à 21 ans ils étaient soit directement placés chez un employeur, soit revenaient à l'hospice quimpérois.

Le livre de Pierrick Chuto est une très belle composition historique agrémentée d'archives inédites, de découvertes sur l'histoire de l'hospice et de son personnel, d'anecdotes sur la vie difficile et parfois étrange de ces enfants trouvés, de fiches récapitulatives par période, et d'une liste ordonnée et complétée des 3816 enfants inscrits sur les registres de 1803 à 1861.

Pour notre plaisir, piochons quelques exemples du livre mettant en scène des enfants exposés, des familles nourricières et des patrons placiers, tous gabérisois.

Pour les enfants eux-mêmes, il faut noter que pour la plupart l'origine communale était inconnue du fait de l'anonymat du « *tour* » et du fait que des nouveaux noms-prénoms leur sont donnés par le personnel de l'hospice.

côté de l'ancien hôpital Laënnec (lequel sera transféré à Ergué-Armel en 1981). Sur le terrain plat côté Est de l'Hospice, un hippodrome fut inauguré en 1842, et laissera sa place en 1962 à une zone industrielle.

« L'ancien tour de l'Hospice des enfants trouvés », Gustave Doré.

Tour d'abandon : n. masc., dispositif tournant, placé dans l'ouverture d'un mur de couvent ou d'hôpital, permettant d'abandonner des nouveaux-nés dans l'anonymat

Espace « Biblio »

Article « CHUTO Pierrick - Les exposés de Créac'h-Euzen »

Actus/Blog « billet du 05.10.2013 »

Espace « Presse / Images »

Article « Grève avortée à la papeterie de Cascadec, Union Agricole & Echo de Bretagne 1924 »

Actus/Blog « billet du 27.10.2013 »



Communes où il y a
le plus grand
nombre d'enfants
placés en nourrice
en 1857 :

- Briec, 143
- Plogonnec, 80
- Ergué-Gabéric, 57
- Guengat, 45
- Plogastel, 42

I. Enfants exposés

✚ 1844, Marie Roux et sa mère âgée de 18 ans.

Page 87 : « Voisin ²¹ n'ignore rien du commerce honteux qui se pratique rue Neuve ²², la voie la plus populeuse et la plus misérable de Quimper : nombreuses dans ce quartier de la rive gauche, les filles publique constituent une proie de choix pour les matrones qui se chargent du fruit des amours tarifés. Peu de temps après sa prise de fonction, il enquête sur le cas des époux Gourmelen, suspectés d'avoir soutiré de l'argent à leur voisine, une pauvre journalière de dix-huit ans, en échange de l'exposition de sa fillette au tour. Rapidement, toutefois, il est convaincu de l'innocence du couple qui a agi par pitié envers la fille Roux, originaire d'Ergué-Gabéric et abandonnée elle-même à l'hospice à l'âge de deux ans ».

II. Familles nourricières

✚ Hervé Cosmao, Sulvintin, 1819-1832, pour Alain Aral ²³

Page 220 : « ARAL Alain. Exposé le 6 septembre 1819. Nourricier : Hervé Cosmao, Ergué-Gabéric. Décédé le 14 janvier 1832, Ergué-Gabéric ».

✚ Hervé Heydon, Guilly vian, 1831-1832, pour Noël Eugène Gabriel Camire ²⁴

Page 231 : « CAMIRE Noël Eugène Gabriel. Exposé le 5 octobre 1831. Nourri-

²¹ Jean-Charles Voisin fut « inspecteur des enfants trouvés et des établissements de charités » de 1844 à 1857.

²² La rue Neuve de Quimper a été rebaptisée rue Jean Jaurès en 1925.

²³ 14/01/1832 Ergué Gabéric, lieu-dit Sulvintin, décès d'ARAL Alain âgé de 13 ans. Notes : enfant de l'hospice. Témoins : Hervé cosmao 50a et alain troalen 25a voisins.

²⁴ 26/01/1832 Ergué Gabéric, lieu-dit Guilly Bian. Décès de CAMIRE Noël Eugène Gabriel âgé de 4 mois. Notes : Enfant de l'hospice de Quimper en nourrice. Témoins : Hervé Heydon 37a et Jean le Bars 40a voisin tisserand

cier : Hervé Heydon, Ergué-Gabéric. Décédé le 26 janvier 1832, Ergué-Gabéric ».

✚ Anne Allain, veuve Huiban, 1846-1854, pour Marie-Philomène Danos

Page 169 : « DANOS Marie-Philomène. Exposée le 14 janvier 1846, âgée de 8 jours. Nourricier : Yves Huiban ²⁵, Ergué-Gabéric. Trop pauvre, Anne Allain ²⁶, veuve Huiban, ne peut la conserver, placée ailleurs. Mariée le 17 juillet 1870 à Ergué-Gabéric avec Hervé Carriou, cantonnier. Décédée le 8 août 1908 à Eliant ».

✚ Michel Penanguer et Corentine Hemidy, Gougastel et Kerho, 1854, 1866, pour Marie Miler

Page 186 : « MILER Marie. Exposée le 1er février 1854, âgée de 15 jours. Nourricier : Michel Pennanguer, charretier à Ergué-Gabéric, puis ouvrier-papetier domicilié au moulin de Gougastel ». Placée ensuite le 15 juin 1866 au moulin de Gougastel chez les Penanguer « anciens nourriciers ».

III. Placements après 12 ans

✚ Alain Feunteun ²⁷, Gongallic , 1875, pour Louise Nitérac

Pages 122 et 189 : « NITÉRAC Louise (23 juin 1855) est placée dans une très bonne maison à Ergué-Gabéric où elle gagne 85 francs, plus les accessoires (tels que sabots et aunes ²⁸ de toile) ».

²⁵ 15/03/1854 Ergué Gabéric, Lieu-dit : Kergamon. Décès de HUIBAN Yves âgé(e) de 39 ans, Journalier Enfant de François, décédé et de LE BERRE Françoise. Conjoint : ALAIN Anne. Notes : Acte du 16/03/1854. Témoins : Alain Quiniou 55a et Pierre le Guisquet 27a /cultivateurs.

²⁶ 08/09/1841 Ergué Gabéric. Mariage de HUIBAN Yves François, né le 15/4/1814 à Briec, Cultivateur, Fils de François , décédé et de LE BERRE Françoise, présente ALAIN Anne, née le 2/8/1815 à Leuhan. Et de Fille de François , décédé et de COSMAO Marie, décédée.

²⁷ Alain Michel FEUNTEUN. Né le 9 août 1841 - Ergué-Gabéric, 29, Finistère, Gongallic. Décédé le 28 mai 1885 - Ergué-Gabéric, 29, Finistère, Gongallic , à l'âge de 43 ans. Cultivateur Gongallic 1866-1885.

²⁸ Aune, n.f. : ancienne unité de longueur appliquée surtout au mesurage des étoffes ; source

à environ 200 mètres de l'habitation » (le manoir d'Albert Le Guay ⁴¹.

Moins nombreux que les moulins à farine, les moulins à tan se présentaient de l'extérieur de façon très similaire, avec un système de roue tournant grâce à un conduit de bief ; seule la taille du bâti pouvait être plus modeste du fait que le tan était moins encombrant que les sacs de blés et de farine.

Le mouvement circulaire de la roue du moulin à tan était transformé en mouvement alternatif (va et vient) d'un arbre à cames horizontal avec ses ergots tranchants qui broyait les écorces séchées afin d'en extraire le tan (ou tanin).

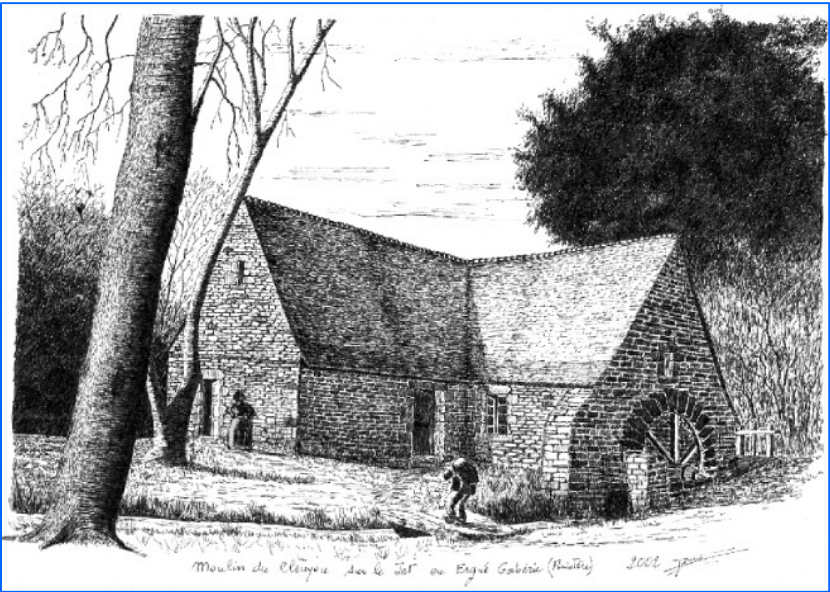
Ergué-Gabéric. — Le 21 courant, vers 5 heures du matin, le sieur Hugues Michel, domestique chez M. Le Guay, propriétaire au Gluyon, en sortant dans la cour, aperçut des étincelles s'élever au-dessus d'un moulin à tan, appartenant à son maître et qui est situé sur le bord de la rivière du Jet, à environ 200 mètres de l'habitation. Cet homme donna l'alarme immédiatement et se rendit aussitôt jusqu'au bâtiment, qui était la proie des flammes ; se n'était plus qu'un brasier ardent. Les efforts tentés pour conjurer ce sinistre, ont dû se borner à noyer les décombres au moyen de la pompe à incendie de M. Le Guay.

De ce moulin, il ne reste plus que les murailles ; il était loué à M. Le Page, tanneur à Quimper, pour une somme de 600 fr.

M. Le Guay, qui n'était point assuré, prétend avoir subi une perte de 6.000 francs, mais d'après l'avis de plusieurs personnes, elles ne seraient en réalité que de 3.000 fr. Quant à M. Le Page, celui-ci supporte une perte d'environ 150 fr. de tan, non assuré.

Il ne faut donc pas confondre le moulin à tan avec le moulin à foulon, ou encore à peaux, dont la fonction est de traiter les peaux elles-mêmes. Dans un moulin à tan l'on broyait l'écorce de chêne pour produire de la poudre de tan qui servait au tannage des peaux. Le tannage consistait à transformer une peau raide et

⁴¹ Albert Le Guay, châtelain du Cleuyou, était juge de paix à Douarnenez, archéologue passionné et républicain engagé.



putrescible en un cuir et fourrure souple et imputrescible, par un empilement des peaux entre des couches de tan dans des cuves hermétiques.

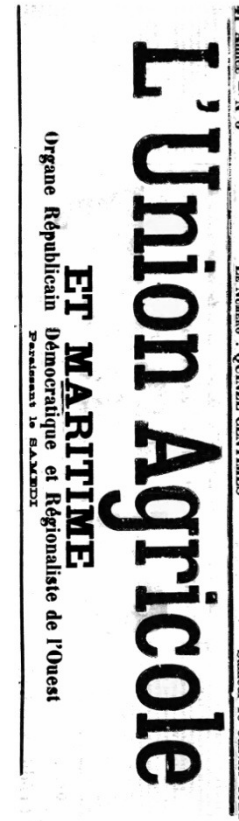
Le moulin à tan du Cleuyou était loué à un « M. Le Page, tanneur à Quimper, pour une somme de 600 francs ». Il s'agissait sans doute d'Auguste Le Page, tanneur domicilié rue Neuve à Quimper ⁴². À moins qu'il s'agisse de son cousin germain Etienne Emile Le Page, également tanneur quimpérois ⁴³, ou alors de Corentin Le Page ⁴⁴.

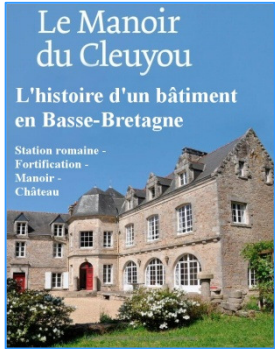
⁴² Auguste Le Page, tanneur, est en 1899 membre actif de l'association des anciens élèves du pensionnat Ste-Marie du Likès de Quimper.

⁴³ 22/04/1879 Quimper. Mariage de LE PAGE Etienne Emile, mineur, âgé de 19 ans, né le 07/04/1860 à Quimper, Tanneur Fils de Julien Joseph , décédé le 07/04/1865 à Quimper et de PERROT Lorette Josèphe, décédée le 11/05/1862 à Quimper. Notes concernant l'époux : assisté par pierre marie cornic, cousin et tuteur, présent et consentant. Et de COROLLER Marie Corentine, âgée de 21 ans, née le 08/01/1858 à Plonéis, Cuisinière. Fille de Allain et de LEZERVANT Marie. Notes concernant l'épouse : parents : domiciliés à quimper. Témoins : auguste émile le page, cousin germain du marié / jean marie cornic, oncle maternel du marié / rené louis hémary, beau-frère de la mariée / jean françois kerbrat.

⁴⁴ 28/10/1871 Quimper. Mariage de LE PAGE Corentin Pierre Gustave, âgé de 23 ans, né le 11/03/1848 à Quimper, Tanneur. Fils de Jean François et de LE CHAT Thomase Victorine Armande. Et de TARIDEC Marguerite Jeanne Perrine, âgée de 23 ans, née le 16/01/1848 à Quimper, Tailleuse. Fille de Yves François Marie et de LE CHAT Marguerite Corentine, décédée le 03/06/1858 à Quimper. Témoins : pierre péron, oncle du marié / corentin gouritin / pierre marie taridec, parent de la mariée / jean barot.

« Moulin du
Cleuyou sur le Jet
en Ergué-Gabéric »,
Jean Istin 2002





« Le parc aux vieux arbres, entouré de hauts murs de granit, est conçue comme une réserve naturelle. Côté sud, un ruisseau avec un vieux lavoir traverse le parc. Des bancs invitent au repos et à la contemplation de perspectives toujours renouvelées sur le vieux moulin, le pont de granit, les cèdres et les ifs ».

Werner Preissing.



de communication , ouvrant au nord et au midi ayant de longueur à deux longères ³⁵ vingt huit pieds de franc ³⁶ à deux pignons et un arras ³⁷ traversant le millieu du corps de logis vingt quatre pieds sur six de hauteur. Deux écuries adossées au fossé et s'entrejoignant en ruine ouvrant au levant bout du couchant du moulin ayant ensemble de longueur trente pieds à un arras six sur six de hauteur. Au levant du dit moulin une pièce de terre nommée le Broannec sans édifices, donnant du levant sur autre Broanëc faisant partie des terres du Cluyou ».

En terme de dimension, la conversion des pieds en mètres donne 9,10 mètres de longueur (plus 9,75 pour les écuries), 7,80 en largeur, et 2 mètres de hauteur.

Pour l'orientation les ouvertures des portes et fenêtres sont placées côté sud et nord, ce qui met les pignons à l'ouest et au nord.

Dans un document conservé aux Archives Départementales du Finistère, sous la côte ADF 6 M 1037, on trouve un état récapitulatif intéressant de l'état des moulins de la commune que le maire Salomon Bréhier ³⁸ adresse au préfet.

³⁵ Longère, s.f. : mur principal d'une bâtisse. Ce terme n'avait la même signification qu'aujourd'hui, il désignait, non pas un bâtiment de forme très allongée, mais dans un bâtiment donné, le mur de façade et le mur arrière. On parlait donc de la longère de devant et de la longère de derrière. Quant à l'appentis, comme il s'appuyait contre la maison, il n'avait évidemment qu'une longère. Source : Jean Le Tallec, La vie paysanne en Bretagne sous l'Ancien Régime.

³⁶ Franc, s.m. : terme utilisé dans l'expression "de franc" pour désigner dans les [aveux](#) les largeurs des bâtiments en [pieds](#) . Au 17e siècle on trouve les expressions "de franc par le dehors" ou alors "de franc par le dedans", les mesures pouvant être prises entre deux [longères](#) (murs extérieurs). Source : site de C. Duic.

³⁷ Arras, s.m. : mur intérieur de séparation d'un bâtiment, en pierres ou maçonnerie. Dans les descriptions d'aveux : à deux pignons et un arras ». Source : site Internet de C. Duic.

³⁸ [Salomon Bréhier](#), commissaire-expert à Quimper, est maire d'Ergué-Gabéric de 1808 à 1812. Il est également franc-maçon, soit précisément « maître bleu de la Loge de La Parfaite Union ».

Le moulin du Cleuyou y est déclaré avec ses deux roues de type horizontal, et est le plus productif de la commune : 20 quintaux de farine par jour (des quintaux métriques faisant 200 litres).

Les roues horizontales étaient réputés plus efficaces quand le débit du cours d'eau était limité. Par contre il était nécessaire de créer artificiellement une goulotte en cascade en surplomb de la roue. En Bretagne, et presque exclusivement dans le Finistère, les roues horizontales étaient « à cuillères » et étaient installées en prise directe sur la meule tournante.

Mais où était placé ce moulin à farine, sur quelle portion de bief ? Le cadastre napoléonien de 1846 indique un symbole de roue à l'emplacement du moulin actuel, où était vraisemblablement celui du moulin à tan décrit ci-dessous, mais il est possible aussi que cette marque ait été apposée à la fin du 19e.

À noter que les parcelles de Broannec ("jonchère" en toponymie bretonne) qui sont mentionnés en 1794 en voisinage direct sont un peu plus à l'est sur le cadastre (parcelles 412, 413 et 414) et d'autres biefs plus proches auraient pu être utilisés pour alimenter le moulin à farine.

L'incendie du moulin à tan

C'est un article du journal « *Union Agricole et Maritime* » ³⁹ de mars 1893 qui nous apprend l'existence du moulin à tan ⁴⁰ du Cleuyou. Il y est relaté qu'un incendie s'est déclaré dans « un moulin à tan situé sur le bord de la rivière du Jet,

³⁹ L'*Union agricole et maritime*, qui a d'abord été appelée L'*Union agricole du Finistère* est un journal local d'informations générales qui a paru à Quimperlé (Finistère) de 1884 à 1942. Il a connu des orientations éditoriales différentes, selon ses propriétaires successifs. La périodicité a aussi été variable : bi-hebdomadaire, tri-hebdomadaire et hebdomadaire. Avec pour sous-titre *Organe Républicain Démocratique de la région du Nord-Ouest*, le journal paraît le 1er août 1884 à l'initiative du conseiller général de Quimperlé, James Monjaret de Kerjégu, un riche propriétaire terrien et ancien diplomate résidant à Scaër.

⁴⁰ Tan, s.m. : écorce de chêne moulue, avec laquelle on prépare les gros cuirs. Peler de jeunes chênes pour en faire du tan », Dict. de l'Académie.

✚ Bolloré, Moulin d'Odet, 1872, pour Marie Quiver

Pages 122 et 198 : « *QUIVER Marie (30 septembre 1858) gagne 216 francs au moulin à papier d'Ergué-Gabéric, chez Bolloré* ». « 1872 : en place chez différents patrons à Ergué-Gabéric (Jean Rivoal, Maie-Anne Le Du, veuve Herviet, Yves Arpe), elle travaille à la papeterie Bolloré. Mariée le 18 janvier 1886 à Ergué-Gabéric avec Jean Tandé. Les époux travaillent chez Bolloré ».

✚ Marie Catherine Caugant ²⁹, potière, Sulvintin, 1861, pour Alain François Simon

Pages 162 : « *BOUQUET Marie Josephe. Exposée le 17 juin 1842. Nourricier : Co-rentin Le Crenn, Cast. Alain Guillou, Ergué-Gabéric. Rendue. 1859 : Gourmelier, potier, Kerfeunteun. 1861 : Caugant, potier, Ergué-Gabéric. Mariée le 3 août 1867 ³⁰, potière, avec Alain Simon, tailleur.* ».

✚ Guillou mère et fille, débit boissons, 1873, pour Marie Catherine Paner, et Joseph Bacon, débit (à Kerfors ?), 1877, pour la même et Louis Quaba

Pages 194 : « *PANER Marie-Catherine. Exposée le 16 mars 1857. Nourricier : Maie-Anne Laz, veuve Daoudal, Ergué-Gabéric. Gardée. Intelligente, peu développée en taille. 1873 : Veuve Guillou, débit boissons, Ergué-Gabéric. La mère et la fille s'enivrent avec les voituriers qui passent dans cette maison. Danger de la*

TLFi. Mesure ancienne de 3 pieds 7 pouces 10 lignes 5/6, équivalant à 1m, 182 ; source Littré.

²⁹ Le fils de Marie-Catherine Caugant sera également potier. 09/01/1839 Ergué Gabéric, lieu-dit : Sulvintin baptême ou naissance de CAUGANT Jean Laurent Toussaint, enfant de CAUGANT Marie Catherine. Témoins : Jean le Bars 46a Marc le Bars 24a tisserands

³⁰ 03/08/1867 Quimper. Mariage de SIMON Alain François, âgé de 23 ans, né le 19/05/1844 à Quimper, Tailleur. Fils de Marie Hyacinthe , décédé le 11/04/1863 à Quimper et de LE MEUR Catherine. Notes concernant l'époux : dans son acte de naissance, son père a été désigné par erreur sous le prénom de "arsène marie" / mère domiciliée à quimper. Et de BOUQUET Marie Josèphe, âgée de 25 ans, née le 17/06/1842 à Quimper, Potière. Notes concernant l'épouse : née de parents inconnus. Témoins : Corentin Josse / Mathurin Chenadec / Jean Marie Rospabé / Corentin Lozach.



laisser dans cette place. Le rapport de l'inspecteur est démenti par le maire. 1876 : toujours en place. 1877 : Joseph Bacon, débit, Ergué-Gabéric. Excellents renseignements (120 francs de gages). Mariée le 18 octobre 1885 à Ergué-Gabéric avec Joseph-Marie Himidy, tisserand ».

Pages 196 : « *QUABA Louis. Exposé le 3 janvier 1858. Nourricier : Yves Jézéquel, Briec. Va à Ergué-Gaéric, puis à Gouézec et revien en 1875 chez Jézéquel (150 francs, bon sujet). 1877 : Joseph Bacon, Ergué-Gabéric (110 francs). 1878 : s'engage dans la Marine, sans accord de l'hospice. Marié le 27 septembre 1885, scieur de long, à Gouézec avec Marie-Anne Briant, couturière* ».

✚ Prosper Le Guay ³¹, manoir du Cleuyou, 1857, pour Louis Corentin Bubo.

Pages 237 : « *BUBO Louis-Corentin. Exposé le 20 septembre 1836. Nourricier : Yves Riou, Briec. 1857 : chez Prosper Le Guay, châtelain du Cleuyou, Ergué-Gabéric. Marié le 28 octobre 1864 à Penhars avec Marie-Louise Le Gall* ».

³¹ Prosper Le Guay est né à Quimper le 26 Prairial de l'an 13 et se marie à Plonéour-Lanvern le 30.04.1838. Il est déclaré négociant et fabricant de féculas de pommes de terre, tout comme son frère Félix. Après cette activité il sera conseiller de préfecture. En 1846 Prosper est domicilié au Cleuyou où la naissance de ses derniers enfants sont déclarés. Et en 1873 il y est toujours lorsqu'il s'inscrit comme l'un des premiers membres de la Société Archéologique du Finistère. : cf article « [Les Le Guay \(1841-1917\), châtelains du Cleuyou au 19e siècle](#) ».

« La soupe à la salle d'asile » d'Emma Herland, Musée des Beaux-Arts de Quimper.





Jean-Marie Déguignet au pays des e-books

Er vro elektronik

Les Editions Vassade ont mis à disposition les Mémoires de Déguignet sous forme d'ebooks pour liseuses et tablettes, notamment sur le site d'Amazon, avec un prix fixé à 4 euros et une protection contre la duplication (DRM ³²).

Grosse arnaque d'éditeur

Ce choix de distribution nous semble contestable pour les raisons suivantes:

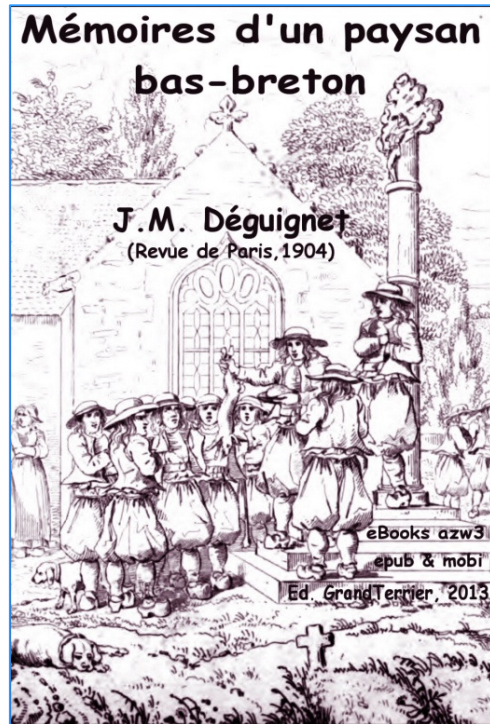
- La version ebook est présentée sur le site d'Amazon comme un format alternatif à la version papier en poche Pocket, or cette dernière est une publication d'une 2e série de cahiers manuscrits éditée en 1998 par l'association Arkæ.
- Sur le site d'Amazon le lien des commentaires sur l'ebook est celui de la version papier, ce qui peut constituer une tromperie commerciale sur la valeur d'une marchandise vendue.
- Une fois téléchargé, la présentation du livre ne mentionne nullement la source et la date de sa première publication : 1904-1905 dans la Revue de Paris.

La version de la Revue de Paris est depuis longtemps tombée dans le domaine public et non soumis à droits d'auteurs. Cette version est disponible en fac-similé sur le site Gallica de la Biblio-

³² La gestion numérique des droits (GND), ou gestion des droits numériques (GDN), en anglais digital rights management (DRM), ou encore les mesures techniques de protection (MTP), ont pour objectif de contrôler l'utilisation qui est faite des œuvres numériques. Ces dispositifs peuvent s'appliquer à tous types de supports numériques physiques (disques, DVD, Blu-ray, logiciels, etc.) ou de transmission (télédiffusion, services Internet, etc.) grâce à un système d'accès conditionnel.

thèque Nationale de France et en version texte sur Wikisource (travail coordonné par Ewan ar Born).

Les Editions du GrandTerrier



Pour ces différentes raisons, le site GrandTerrier publie désormais la version ebook de ces Mémoires sans protection DRM et de façon libre et gratuite. Formats des fichiers publiés : azw3 (Kindle), epub et mobi.

Début de la préface d'Anatole Le Bras présentant l'auteur des mémoires :

« On vint m'avertir qu'un glazik était dans le jardin, qui demandait à me parler. Glazik — comme qui dirait : « azuré » — est le terme par lequel on désigne en breton, ... Je priai que l'on fit entrer le visiteur et je vis paraître un homme d'une soixantaine d'années, très vert encore d'aspect et d'allure, plutôt petit, bas sur jambes et les épaules trapues, tout à fait le type du paysan quimpérois dont il portait le costume et dont il avait tout l'extérieur, avec cette particularité, néanmoins, qu'au lieu d'avoir la figure rasée, comme ses pareils, il laissait librement pousser sa barbe couleur d'étope, qui lui hérissait le visage d'une abondante broussaille inculte. Il était chaussé de sabots. Ses vêtements étaient propres, quoique fatigués. A L.B. ».

Le petit moulin à tan du manoir du Cleuyou

Meil-gouez vihan

Où il est question d'un moulin à tan, qui devait probablement être compléter celui à double tournant ³³, lequel produisait de la farine, sur le domaine noble du Cleuyou depuis plusieurs siècles.

Attachons-nous aujourd'hui à l'histoire respective de deux calvaires déplacés au siècle dernier, l'un au manoir d'Odet des Bolloré en 1925, l'autre sur la tombe familiale des Le Guay en 1942.

Les deux moulins

Aujourd'hui on peut admirer dans le parc arboré du Cleuyou, à 200 mètres du manoir, un joli moulin restauré. La roue hydraulique et le système d'engrenages ont été reconstitués dans les années 2000 par leurs propriétaires de l'époque ³⁴, avec les conseils éclairés de Jean Istin.

Werner Preissing, propriétaire actuel du manoir et moulin du Cleuyou, a rassemblé dans son livre les documents d'archives qui décrivent le bâti du meunier au cours des siècles, dont l'activité principale était la production de farine. Et un doute s'est installé sur l'existence d'un seul moulin.

En effet, ses dimensions, son orientation, le nombre et le type de roues hydrauliques ne collaient pas avec ses caractéristiques actuelles. Et s'il y en avait

³³ Tournant, s.m. : roue motrice d'un moulin à eau (Trésor Langue Française). Un moulin à deux tournants a deux roues qui font tourner deux meules (Littré).

³⁴ Colette et Emmanuel Doux, propriétaires du moulin dans les années 2000, ont effectué des travaux de reconstitution de la mécanique sur les conseils de Jean Istin, spécialiste des moulins cornouillais.

eu deux moulins pour deux types d'activité ?

Dimensions :

moulin à farine : 10 de long sur 7 mètres pour deux pièces symétriques, et deux écuries de 10 m.

moulin à tan : deux pièces asymétriques en L, dont l'entrée de 5 m x 5m, et l'autre 5m x 10m.

Orientation et type de roue :

ouvertures au nord et au sud pour le moulin à farine et porte à l'est pour le moulin à tan.

deux roues horizontales pour la farine et une roue verticale pour le tan (aucune possibilité d'une 2e roue à l'est, ni en vis-à-vis à l'ouest).

Le moulin à farine

Le moulin noble du Cleuyou est déclaré dans les inventaires et aveux du 16e au 18e siècle :

1566: « Item, le moulin noble, o son destroit, byé, chaussé, conduite d'eau joignant ledict jardin, avecques un parc »

1620: « le moulin noble o son destroit bué chaussé conduits d'eau joignant le dit jardin avecque un parc »

1644: « Item le moulin noble o son destrois, biay, chaussée, conduit d'eau joignant ledit jardin avecq un parc »

1666: « le moulin noble avec son destroit, bié, chaussée condeuit d'eau joignant ledict jardin avec le parc »

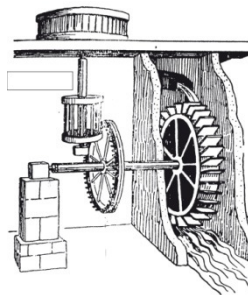
1679: « Item le moulin noble, o son destroit bié, chaussées, conduit d'eau joignant ledit jardin avec un parc derière ledit moulin »

1794: « La maison mannale ou le moulin du Cluyou à deux tournants et s'entrejoignants »

Dans le dernier document on a une description plus complète : « le corps de logis formant deux pièces et ayant porte



« Les moulins du Bon Dieu tournent lentement »
Proverbe magyar (Hongrie).



Espaces « Patrimoine » et « Archives du Cleuyou »

Article « Les moulins du manoir du Cleuyou »

Actus/Blog « billet du 19.10.2013 »